



Budget principal et budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapport de présentation

1	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1	Les résultats budgétaires 2017	5
1.1.1	Vue d'ensemble par section.....	5
1.1.2	Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre	6
1.1.2.1	Section de fonctionnement	6
1.1.2.2	Section d'investissement.....	7
1.1.3	Les domaines d'intervention en investissement.....	8
1.1.4	Présentation structurelle des opérations du budget principal	9
1.2	Indicateurs de la situation financière	10
1.2.1	Evolution des comptes administratifs :	10
1.2.2	Evolution de l'autofinancement :	11
1.2.3	Mode de financement des investissements.....	13
1.3	Les marges financières à travers les ressources de la CAN.....	14
1.3.1	La fiscalité perçue par la CAN.....	14
1.3.1.1	Le levier sur les taux d'imposition	16
1.3.1.2	Les autres recettes de fiscalité indirectes plus marginales :.....	19
1.3.2	Les produits tarifaires.....	19
1.3.3	L'emprunt.....	21
1.3.4	Les autres recettes	22
1.3.4.1	Les dotations et participations	22
1.3.4.2	Les subventions d'investissement reçues.....	24
1.4	Les marges financières à travers les charges de fonctionnement de la CAN	25
1.4.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 15,609 M€ (+14,01% par rapport à 2016)	25
1.4.1.1	Les fluides (1,094 M€).....	25
1.4.1.2	L'entretien du patrimoine (2,378 M€).....	25
1.4.1.3	La gestion du parc automobile (2,080 M€).....	26
1.4.1.4	Les déchets ménagers (5,087 M€).....	27
1.4.1.5	Les autres grands postes (2,444 M€).....	27
1.4.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 24,335 M€ (+1,72% par rapport à 2016)	28
1.4.3	Les atténuations de produits (chapitre 014) : 29,348 M€ (+0,07% par rapport à 2016)	29
1.4.4	Les subventions et participations (chapitre 65) : 4,127 M€ (-1,88% par rapport à 2016)	29
1.4.5	Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : 0,728 M€ (+470.6% par rapport à 2016).....	30
2	– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES	31
2.1	Budget assainissement	31
2.1.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2,815 M€ (+2,73% comparé à 2016)	32
2.1.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 2,937 M€ (+ 1,01% comparé à 2016)	32
2.1.3	Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 0,214 M€ (+ 56,73% comparé à 2016)	33
2.2	Budget transports	34
2.2.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 13,432 M€ (+8,89% comparé à 2016)	35
2.2.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 0,416 M€ (+4,91% comparé à 2016)	35
2.2.3	Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1,422 M€ (-1,56% comparé à 2016).....	35
2.3	Synthèse des résultats 2017 des autres budgets.....	36
2.3.1	Zones d'activités économiques	36
2.3.2	Immobilier d'entreprises.....	36
2.3.3	Activités assujetties à TVA.....	37
2.3.4	Energies renouvelables	37
2.4	présentation agrégée des résultats 2017	38
3	– PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	40
4	– LA GESTION DE LA DETTE	42

4.1	La capacité de désendettement (hors budget ZAE)	43
4.2	la gestion active de la dette	43
5	– LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	44
5.1	Les garanties d'emprunts.....	44
5.2	Les détentions de parts en capital.....	45
5.3	Les subventions de fonctionnement.....	46
5.4	Les subventions d'équipement versees.....	47
5.5	Les délégations de service public.....	48
5.6	Les concessions publiques d'aménagement.....	48

Le compte administratif permet d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Il retrace ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informe des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

L'analyse du compte administratif est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et renseigner sur la situation financière de la CAN.

Le compte administratif 2017 sera étudié à partir de :

- I – Analyse financière du budget principal
- II – Analyse financière des budgets annexes
- III – Présentation par politique publique
- IV – La gestion de la dette
- V – Les autres engagements financiers

1 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Les données des tableaux ci-après sur les années 2015 à 2017 sont cumulées du budget principal et déchets ménagers, et retraités des compétences détransférées.

1.1 LES RESULTATS BUDGETAIRES 2017

1.1.1 Vue d'ensemble par section

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	83 071 276,88
Dépenses totales	83 071 276,88
Recettes de l'exercice	90 863 321,79
Excédent reporté 2016	19 174 976,74
Recettes totales	110 038 298,53
D'où un excédent au 31/12/2017 de :	26 967 021,65 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	31 516 717,00
Déficit reporté 2016	0,00
Dépenses totales	31 516 717,00
Recettes de l'exercice	19 512 148,37
Affectation du résultat 2016 (article 1068)	0,00
Résultat 2016 reporté	4 454 980,52
Recettes totales	23 967 128,89
D'où un résultat comptable au 31/12/2017 de :	-7 549 588,11 €

Soit un excédent global de clôture de 19 417 433,54 €

contre 23 629 957,26 € en 2016

Reports d'investissement :		
Dépenses	=	5 108 399,29 €
Recettes	=	3 785 158,98 €
Résultat	=	-1 323 240,31 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Couverture du déficit d'invest. = 7 549 588,11 €
 Couverture du solde négatif des reports = 1 323 240,31 €

Soit une affectation minimum de **8 872 828,42 €**

L'excédent de fonctionnement **reporté** s'établira au plus, selon le montant de l'affectation arrêté à

Excédent de fonctionnement	26 967 021,65 €
Couverture du besoin de financement	-8 872 828,42 €
Excédent reporté	18 094 193,23 €

contre 19 174 976,74 € en 2016

1.1.2 Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre

La Communauté d'Agglomération vote son budget par chapitre. La vue par section 2017 présente les réalisations avec le taux de consommation des crédits votés.

1.1.2.1 Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	202 442	330 623	163,32%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	6 322 979	6 562 093	103,78%
73	IMPOTS ET TAXES	63 277 239	63 961 153	101,08%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	18 608 374	18 908 960	101,62%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 330	12 864	63,28%
76	PRODUITS FINANCIERS	105 000	104 681	99,70%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 060	153 619	567,70%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0		0,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		88 563 424	90 033 992	101,66%
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	726 600	814 330	112,07%
043	OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECT. FONCT.	15 000	15 000	100,00%
002	EXCEDENT REPORTE	19 174 977		
RECETTES TOTALES		108 480 000	90 863 322	83,76%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 093 738	15 609 024	91,31%
012	CHARGES DE PERSONNEL	25 003 610	24 334 719	97,32%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	29 451 700	29 348 429	99,65%
022	DEPENSES IMPREVUES	111 850		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 475 759	4 126 971	92,21%
66	CHARGES FINANCIERES	1 194 150	1 122 572	94,01%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	785 650	728 228	92,69%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 383 550	1 383 550	100,00%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		79 500 007	76 653 493	96,42%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 471 593		
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 493 400	6 402 784	98,60%
043	OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECT. FONCT.	15 000	15 000	100,00%
DEPENSES TOTALES		108 480 000	83 071 277	76,58%

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 96,42%. Celui des recettes réelles de fonctionnement à 101,66%.

Il convient de rappeler que le virement de la section de fonctionnement (6 402 784 €) à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution, il représente l'autofinancement volontaire que l'Assemblée a décidé de constituer pour financer ses investissements. Sa concrétisation se réalise, en cas de besoin, au moment de l'affectation du résultat à l'exercice suivant.

1.1.2.2 Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
024	PRODUITS DES CESSIONS	67 500		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 332 127	1 189 293	22,30%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 505 052	1 082 931	71,95%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 936 565	5 935 915	99,99%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		136	100,00%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 689 289	1 148 407	67,98%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	424 615	94 630	22,29%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		14 955 148	9 451 312	63,20%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 471 593		
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 493 400	6 402 784	98,60%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 050 980	3 658 053	90,30%
001	EXCEDENT REPORTE	4 454 981		
RECETTES TOTALES		52 426 102	19 512 148	37,22%

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 63,20%.

Ce taux est corrélé à celui des dépenses d'investissement, mais il dépend également du retard d'instruction du remboursement du FCTVA par l'Etat.

Le chapitre 024 ne fait pas l'objet d'exécution. La formalisation des cessions d'actifs s'effectue par des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
020	DEPENSES IMPREVUES	969 020		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 467 370	4 406 659	98,64%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 441 705	819 581	33,57%
204	SUBV. D'EQUIPEMENTS VERSEES	4 025 372	2 467 032	61,29%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 143 098	7 940 100	56,14%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 419 102	2 388 084	54,04%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	5 137 239	2 684 157	52,25%
20150001	REQUALIFICATION VOIRIE ZAE	2 177 770	1 550 319	71,19%
20160001	CONSERVATOIRE DE NIORT	346 630	261 417	75,42%
20160002	MEDIATHEQUE P MOINOT	766 347	215 682	28,14%
20160003	PISCINE PRE LEROY	715 356	205 341	28,70%
20160004	AP/CP PLH	2 870 000	1 978 630	68,94%
20160005	ARCHIVES VDN-CAN ET RESERVES MUSEES	582 045	67 098	11,53%
20170001	CENTRE DE TRANSFERT DE SOUCHE	2 000 000	718 984	35,95%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	2 200 000	1 180 000	53,64%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	387 466	161 250	41,62%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		47 648 522	27 044 334	56,76%
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	726 600	814 330	112,07%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 050 980	3 658 053	90,30%
001	DEFICIT REPORTE			
DEPENSES TOTALES		52 426 102	31 516 717	60,12%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement atteint 56,76% en 2017.

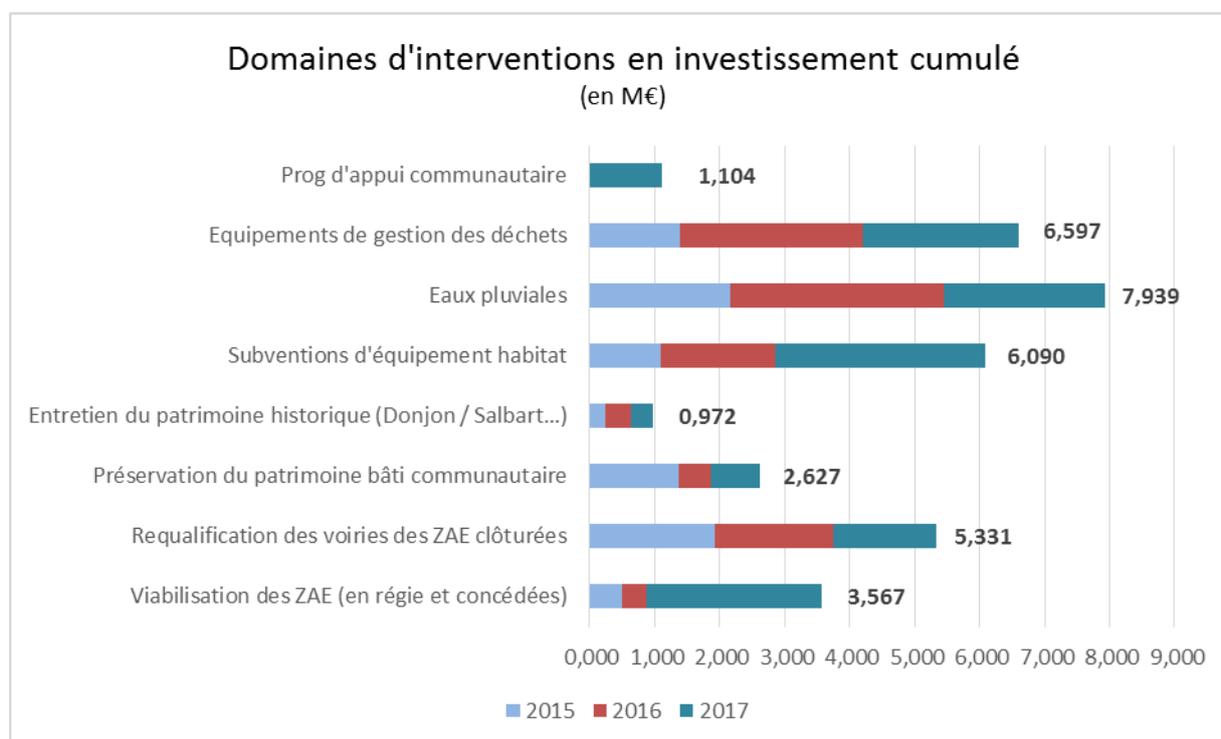
Le volume des dépenses d'équipements atteint 21,296 M€ en 2017, soit 53,75% des crédits inscrits.

1.1.3 Les domaines d'intervention en investissement

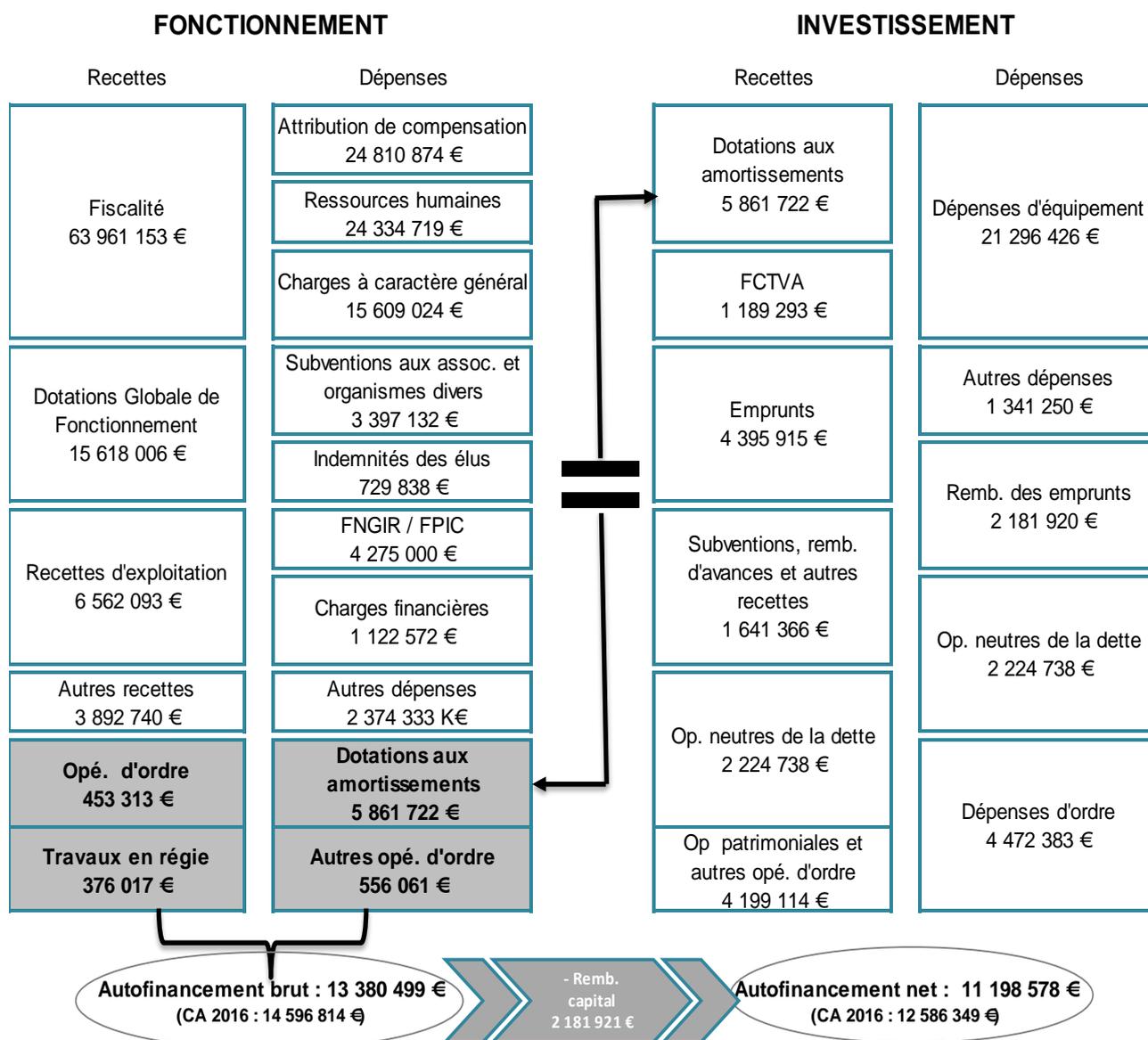
Les grands domaines de dépenses d'équipements 2017 sont les suivants :

- Les travaux d'eaux pluviales pour 2,493 M€, soit 11,71% des dépenses d'équipements,
- Les requalifications de voirie des zones d'activités clôturées pour 1,580 M€, soit 7,42% des dépenses d'équipements,
- Les subventions d'investissement dans le cadre du Plan Local de l'Habitat pour 3,238 M€, soit 15,20%.
- Les avances de viabilisation des zones en régie et concédées pour un montant de 2,683 M€, soit 12,60%
- Les subventions d'investissement dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire pour 1,104 M€, soit 5,18%.

Certaines dépenses sont récurrentes. Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision pluriannuelle des engagements financiers de la CAN dans le champ d'intervention de ses compétences.



1.1.4 Présentation structurelle des opérations du budget principal



La réduction de l'autofinancement s'explique par une dynamique des dépenses réelles (+ 3,253 M) plus rapide que celle des recettes (+ 2,037 M€). (Détail en page 10).

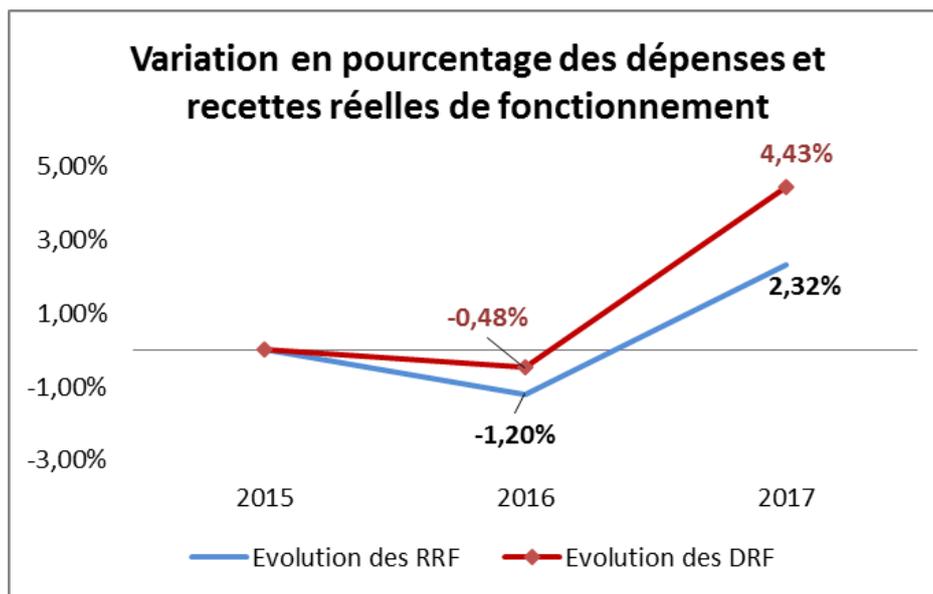
1.2 INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse financière de la Communauté d'Agglomération a pour objet de mettre en perspective les forces et les faiblesses de la collectivité afin de connaître ses marges de manœuvre.

1.2.1 Evolution des comptes administratifs :

Taux de progression des recettes réelles de fonctionnement 2017 = + 2,32%

Taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement 2017 = + 4,43 %



La dynamique des dépenses 2017 s'explique notamment par :

- La mise en place de provisions pour 1,384 M€ concernant les risques liés au plan de prévention des risques technologiques et au traitement des déchets verts,
- Les indemnités versées au SMITED pour 0,682 M€ dans le cadre du protocole d'accord transactionnel lié à la fusion de 2014.

Sans la prise en compte de ces deux dépenses exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement de la CAN progressent de 1,61%

- L'augmentation des charges de personnel liée à la revalorisation du point d'indice de 0,6% et à la mise en place de la PPCR pour 0,380 M€

En recette, l'évolution provient essentiellement de la CVAE (+1,531 M€ en 2017) et de la TASCOM (+ 0,525 M€). La prise en compte d'une recette exceptionnelle en 2016 (excédent de clôture de la zone technopole pour 1,028 M€), non renouvelée en 2017, vient réduire ce taux d'évolution des recettes.

		2015 retraité*	%	2016 retraité*	%	2017	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	89 064 819	1,97%	87 996 833	-1,20%	90 025 498	2,31%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	73 756 917	4,31%	73 400 019	-0,48%	76 644 943	4,42%
EPARGNE BRUTE (ou CAF Brute)	(3) = (1) - (2)	15 307 902	-7,98%	14 596 814	-4,65%	13 380 555	-8,33%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE NET	(4)	2 352 395	-8,04%	2 010 465	-14,54%	2 181 920	8,53%
EPARGNE NETTE (ou CAF Nette)	(5) = (3) - (4)	12 955 507	-7,97%	12 586 349	-2,85%	11 198 634	-11,03%
RECETTES EXTERNES	(6)	2 118 856		2 081 562		2 366 991	
AVANCES REMBOURSABLES ET PARTICIPATIONS	(7)	460 948		116 210		463 668	
EMPRUNTS DE L'ANNEE	(8)	0		0		4 395 915	
OPE NEUTRES DE DETTE	(9)	1 820 000		4 851 144		1 540 000	
TOTAL Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	19 707 706		21 645 729		22 147 129	
DEPENSES EQUIPEMENTS	(11)	13 873 124		16 078 307		22 476 426	
AUTRES DEPENSES	(12)	52 927		110 353		161 250	
OPE NEUTRES DE DETTE	(13)	1 820 000		4 851 144		1 540 000	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	18 098 446		23 050 269		26 359 596	
RESULTAT EXERCICE	(15) = (10) - (14)	1 609 261		-1 404 539		-4 212 468	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	23 467 466		25 038 976		23 629 957	
RESULTAT DE CLOTURE	(17) = (15) + (16)	25 076 727		23 634 437		19 417 490	
ENCOURS DETTE NET*		31 866 757		29 773 727		32 118 721	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	17,19%		16,59%		14,86%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	14,55%		14,30%		12,44%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	35,78%		33,83%		35,68%	
Ratio de désendettement	Encours/EB	2,08		2,04		2,40	

*retraitement des compétences déléguées et de la contribution déchets ménagers versée au budget principal (dépense/recette)

L'autofinancement et le prélèvement sur le fonds de roulement (sans préjudice sur la qualité des indicateurs) ont permis le financement des investissements.

En 2017, le montant global du résultat de l'exercice (-4,213 M€) est lié à :

- une épargne brute en diminution de -1,216 M€ du fait de l'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes
- de la volonté de réduire le fonds de roulement en limitant le recours à l'endettement.

A noter : une légère différence entre le fonds de roulement de fin d'année 2016 et celui de début d'année suivante en 2017 liée de la reprise des résultats des compétences déléguées multi-accueil et portage de repas en 2015 et camping en 2016.

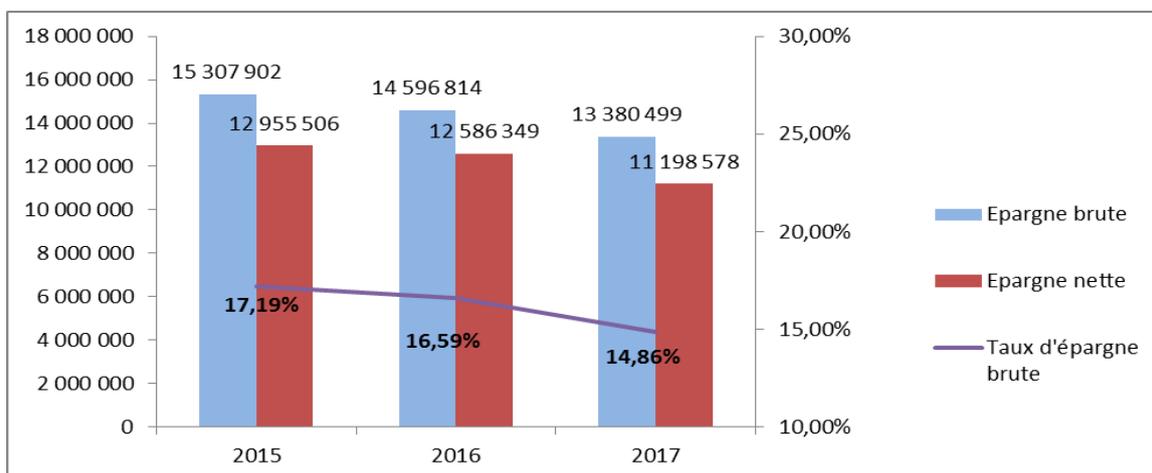
1.2.2 Evolution de l'autofinancement :

Si on veut analyser la capacité de la CAN à autofinancer ses investissements, il convient de s'attarder sur la notion de capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) résultant des comptes administratifs.

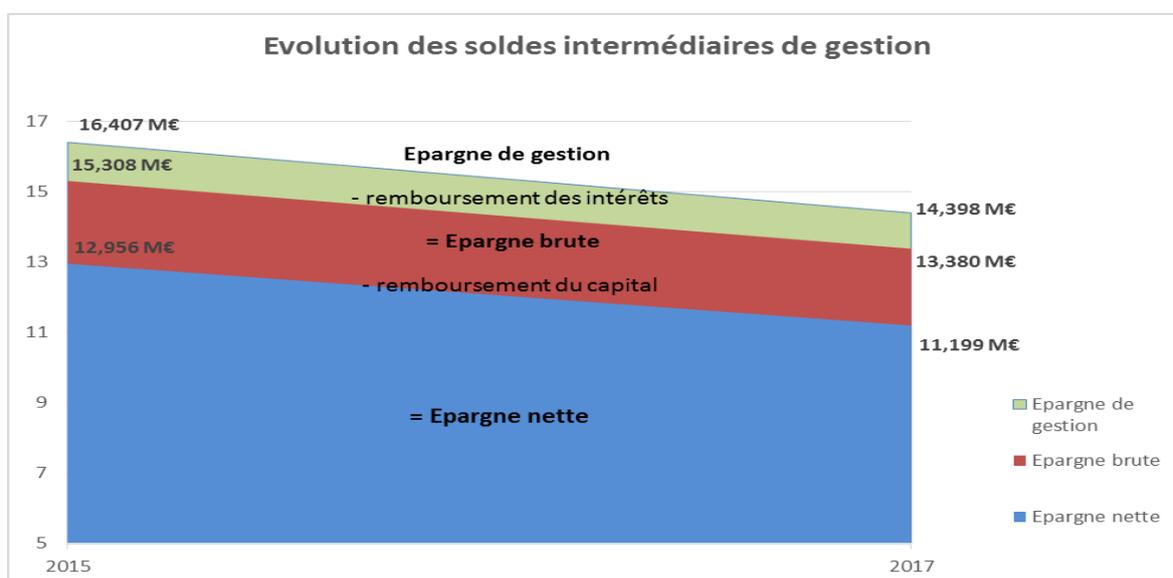
Cette dernière, déterminée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), a diminué de **-8,33%** en raison d'une augmentation des dépenses plus importante que celle des recettes.

L'autofinancement brut doit permettre de couvrir, à minima, le remboursement du capital de la dette. Il en résulte la capacité d'autofinancement nette (épargne nette) servant au financement propre des investissements. Ces indicateurs d'autonomie financière permettent d'informer sur la capacité de la CAN à honorer ses engagements et donner confiance aux prêteurs, de plus en plus sensibles à la qualité de gestion des collectivités.

Ci-dessous, le taux d'épargne brute (Epargne brute / RRF) permet de mesurer l'effort de gestion de la collectivité au bénéfice de la réalisation d'équipements ou du désendettement.



Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision différente des soldes intermédiaires de gestion.



A noter : L'épargne, indicateur de qualité financière, fait l'objet de retraitement au niveau de l'analyse financière afin d'assurer une comparabilité d'année en année. Ainsi, les recettes et dépenses exceptionnelles, les provisions et reprises, ainsi que les travaux en régie sont neutralisés.

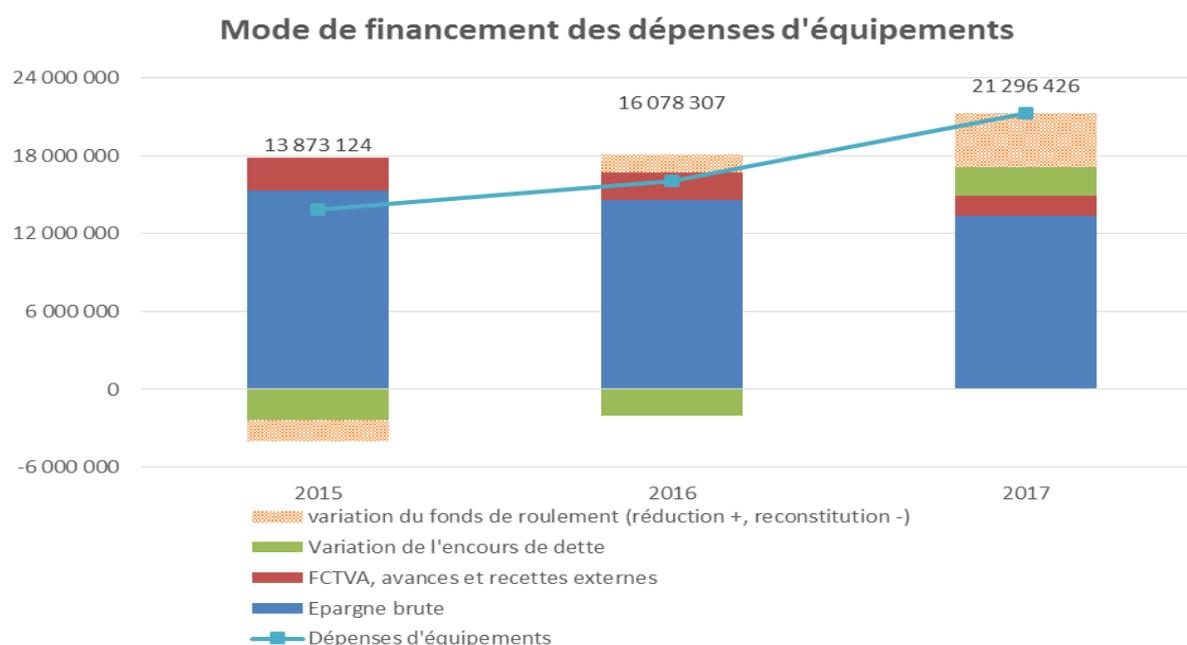
Le niveau d'épargne brute 2017 retraité indique ainsi un montant d'épargne de 15,715 M€, en diminution de 2,26% par rapport à 2016.

Il correspond donc à l'épargne brute (13,380 M€) majorée du solde des mouvements exceptionnels (0,575 M€), du solde des provisions et reprises (1,384 M€) et des travaux en régie (0,376 M€).

1.2.3 Mode de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont variées. On peut citer l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actif, la consommation des résultats constitués. Il faut avoir à l'esprit que ces derniers ne sont que la conséquence de financements mobilisés antérieurement à travers l'emprunt, voire de la fiscalité.

Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de suivre la stratégie adoptée par la collectivité.



La variation positive de l'encours de dette est liée à l'intégration des emprunts du budget zones d'activités sur le budget principal pour 2,896 M€ et à la mobilisation d'un encours de 1,500 M€ à taux 0% (prêt exceptionnel de la CDC).

L'analyse du graphique précédent montre que le niveau de subventions (auquel il faut ajouter le FCTVA¹) est en diminution depuis 2015 et qu'il est privilégié à la fois le recours à l'autofinancement et à la consommation du fonds de roulement (résultats antérieurs consommé à hauteur de 4,213 M€).

En 2017, la progression des dépenses d'investissement est notamment liée à l'avance versée à DSA pour la zone « terre de sports » (pour 2,500 M€), à la première année de mise en œuvre du PACT (pour 1,104 M€) et à l'acquisition des deux sites MSA et RSI pour 2,822 M€.

L'épargne brute finance 63% des dépenses réelles d'équipement.

¹ Correspond dans le graphique au FCTVA, avances et recettes externes

1.3 LES MARGES FINANCIERES A TRAVERS LES RESSOURCES DE LA CAN

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont élargi leur assiette fiscale auprès des ménages à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle (seule fiscalité perçue jusqu'en 2010).

Désormais, les EPCI disposent d'une base fiscale dont le produit se répartit approximativement 45% sur les ménages (Taxe d'habitation ; taxes foncières ; TEOM) et 55% sur les entreprises (Contribution économique territoriale ; taxe sur les surfaces commerciales ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

Une autre ressource de la CAN est la tarification des services publics rendus.

Enfin, la CAN dispose d'une capacité d'emprunt permettant d'honorer les engagements politiques pris en matière d'investissement.

C'est donc à l'aune des trois leviers suivants, sur lesquels la CAN a un pouvoir de décision, qu'il est proposé de mesurer les marges de manœuvre :

- **la fiscalité directe**
- **les produits tarifaires**
- **l'emprunt**

Enfin, il sera décrit les autres recettes perçues par le budget principal au titre des subventions, participations...

1.3.1 La fiscalité perçue par la CAN

Le produit fiscal peut varier soit par les taux, soit par les évolutions des bases physiques (création d'entreprises, extension d'activités, nouveaux habitants,...) ou soit mécaniquement par la revalorisation législative.

Cette dernière, s'appliquant à l'ensemble des valeurs locatives de CFE, de taxe d'habitation, des taxes foncières et de la TEOM, connaît des évolutions contrastées.

Revalorisations législatives des valeurs locatives				
2013	2014	2015	2016	2017
1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%

En 2017, les recettes de fiscalité² se sont élevées à **62,332 M€** (59,470 M€ en 2016), soit +4,81% par rapport à 2016 et +2,59% depuis 2015. Cette augmentation exceptionnelle repose principalement sur la CVAE (évolution cyclique) et sur de nouvelles modalités de perception de la TASCOM avec un acompte anticipé versé en 2017 (article 21 de la loi de finances 2017).

Le tableau ci-après met en exergue l'évolution des produits fiscaux par taxe. A noter une dynamique relative liée notamment à la modeste progression de la revalorisation

² Hors TLPE, Taxe de séjour et redevances de stationnement des gens du voyage

des bases par les lois de Finances et à une évolution physique des bases plutôt faibles en matière d'habitation (moins de 1%/an en moyenne sur la période au niveau de la TH).

Les taux n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion.

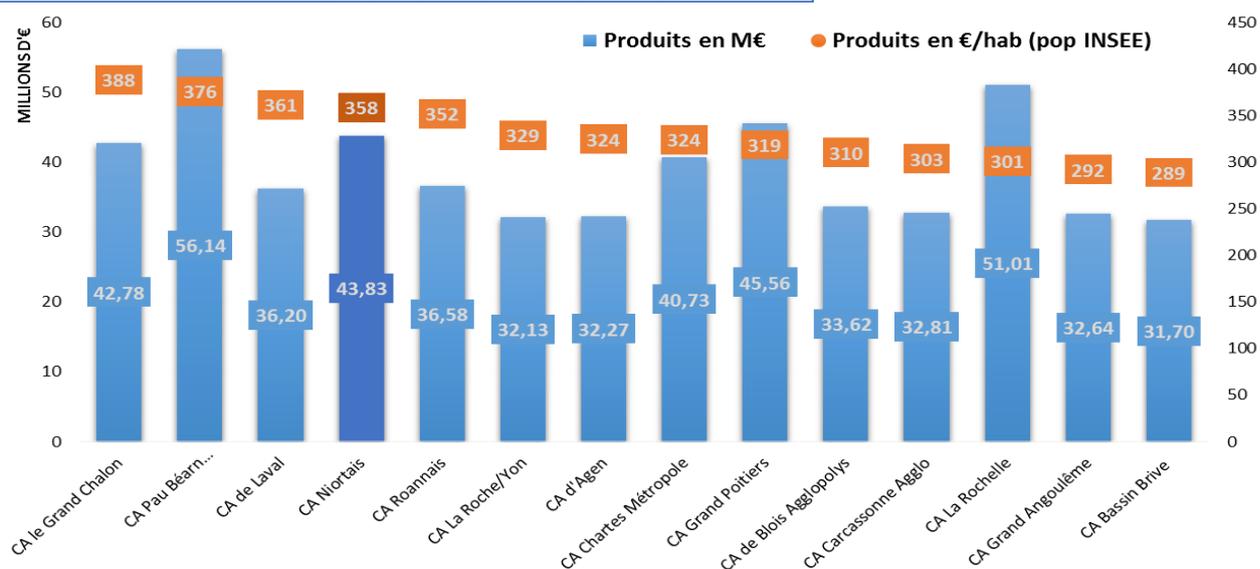
Montants en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evol en % 2017/2016	Evol moyenne depuis 2015
Taxe d'habitation	17 297 759	17 088 613	17 217 713	0,76%	-0,23%
Taxe foncière Bâti	71 659	72 719	74 569	2,54%	2,01%
Taxe foncière non Bâti	120 487	121 559	122 061	0,41%	0,65%
TEOM	14 804 255	15 125 610	15 388 038	1,73%	1,95%
CFE	11 575 827	11 710 248	12 086 701	3,21%	2,19%
CVAE	12 105 417	11 653 572	13 185 027	13,14%	4,70%
IFER	1 069 928	1 042 234	1 051 134	0,85%	-0,87%
TASCOM	1 884 976	2 014 537	2 540 032	26,09%	16,48%
TaFNB	141 159	141 516	142 813	0,92%	0,58%
Total	59 071 467	58 970 608	61 808 088	4,81%	2,32%
Rôles supplémentaires ¹	183 523	498 925	523 533	4,93%	88,40%
Totaux²	59 254 990	59 469 533	62 331 621	4,81%	2,59%

¹ En 2017, les rôles supplémentaires comprennent 490 700 € de CFE, 19 047 € de TH, 13 568 € de TEOM et 218 € de TFB. Ils sont liés à des rectifications d'imposition qui ont eu lieu postérieurement à l'année d'imposition se différenciant des rôles complémentaires qui sont émis en fin d'année d'imposition.

² Hors TLPE, Taxe de séjour et redevances de stationnement des gens du voyage

Même si l'exercice de comparaison entre EPCI est difficile en raison des périmètres de compétences différenciées, le graphique ci-dessous montre la part de fiscalité perçue par habitant sur les territoires de la strate 100 000 à 200 000 habitants.

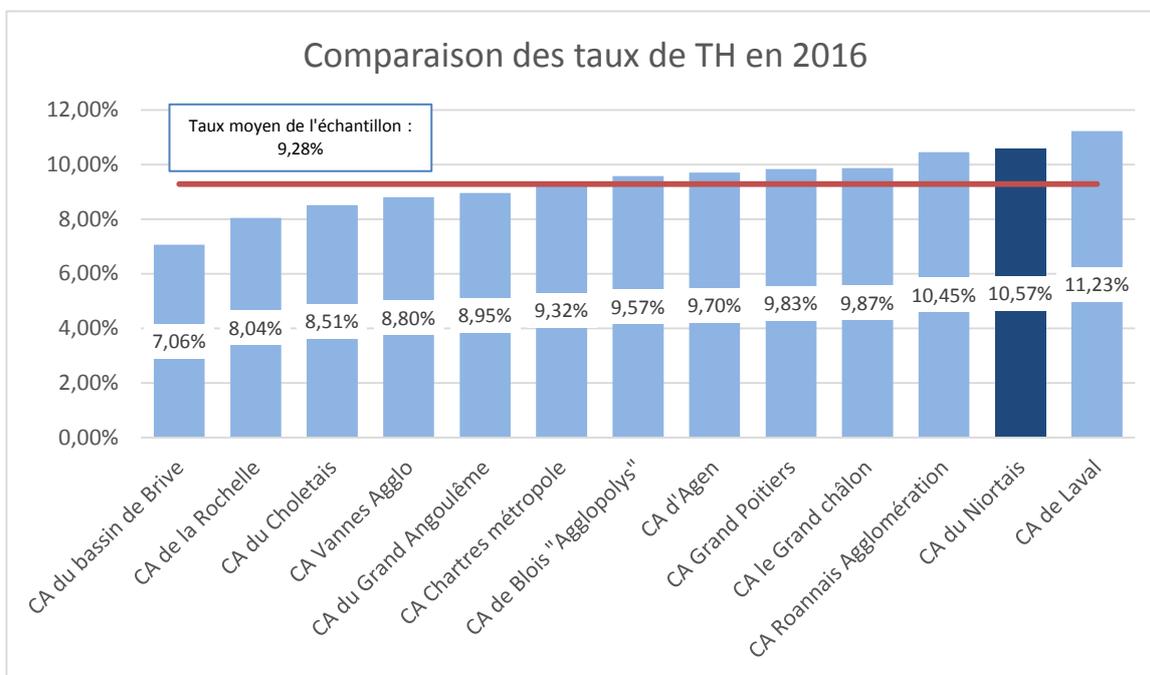
Recettes fiscales 2016 (TH, TF, CFE, CVAE, IFER, TASCOM)



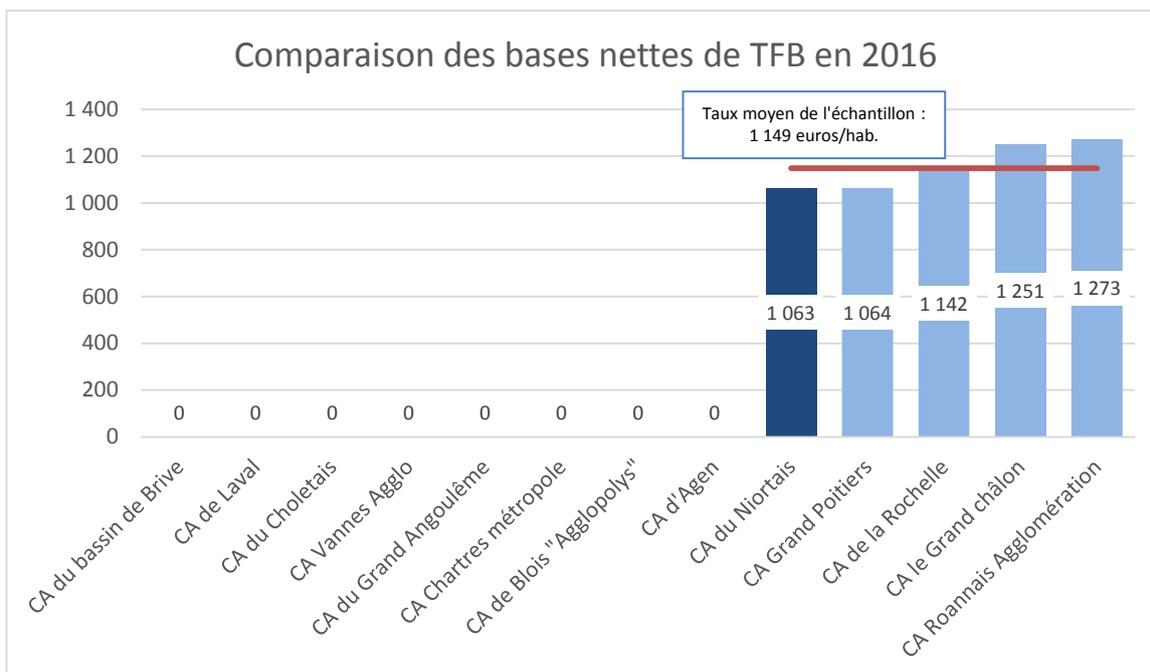
1.3.1.1 Le levier sur les taux d'imposition

La CAN dispose de taux d'imposition se situant dans la moyenne haute des autres EPCI de la strate avec des valeurs locatives moyennes plutôt orientées également dans la fourchette haute.

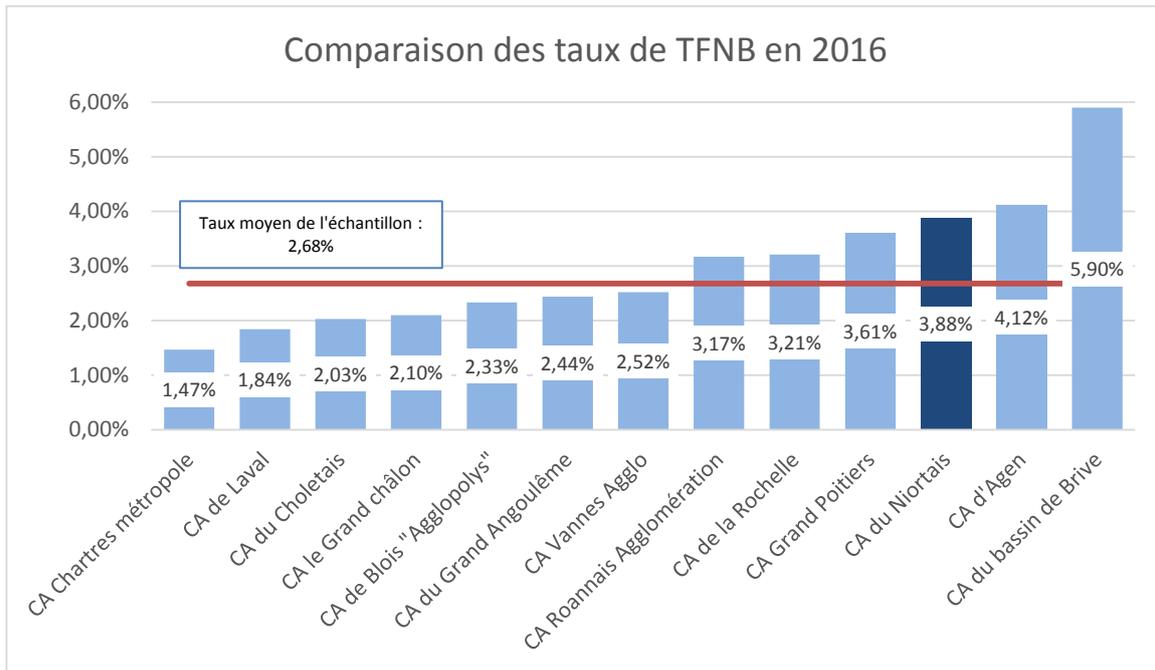
Sur la TH, le levier taux va devenir quasiment inopérant compte tenu de sa disparition programmée d'ici 2021.



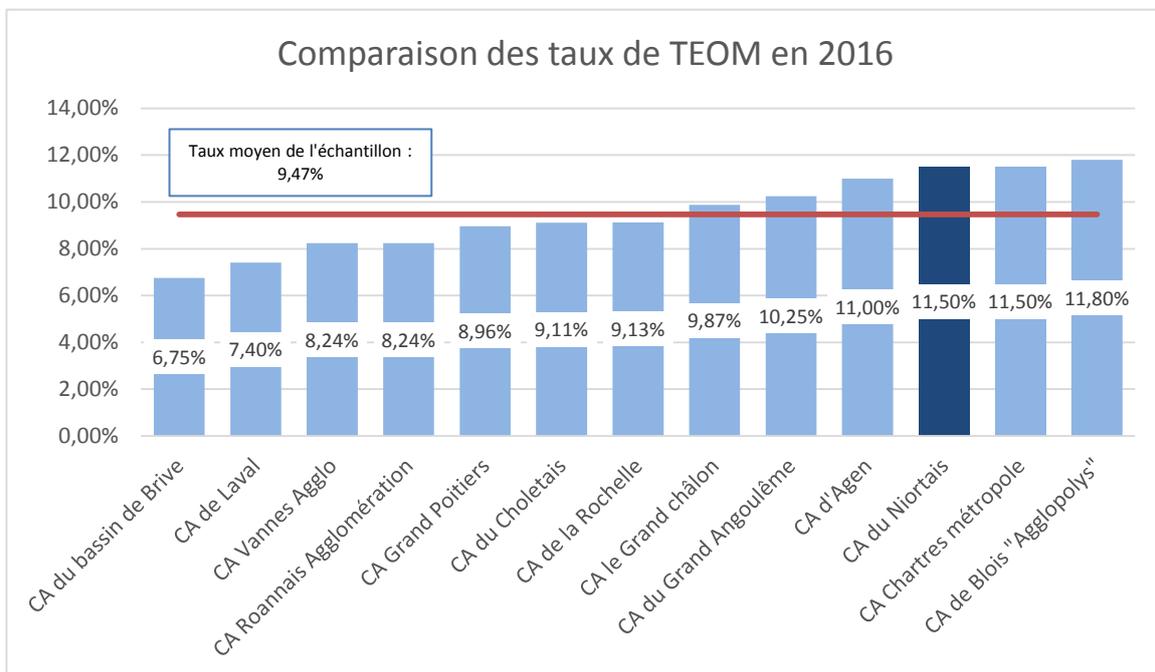
Sur la TFB, peu d'EPCI ont recourt à la « fiscalité mixte » (fiscalité sur les ménages en complément de la fiscalité transférée par la réforme de 2011).



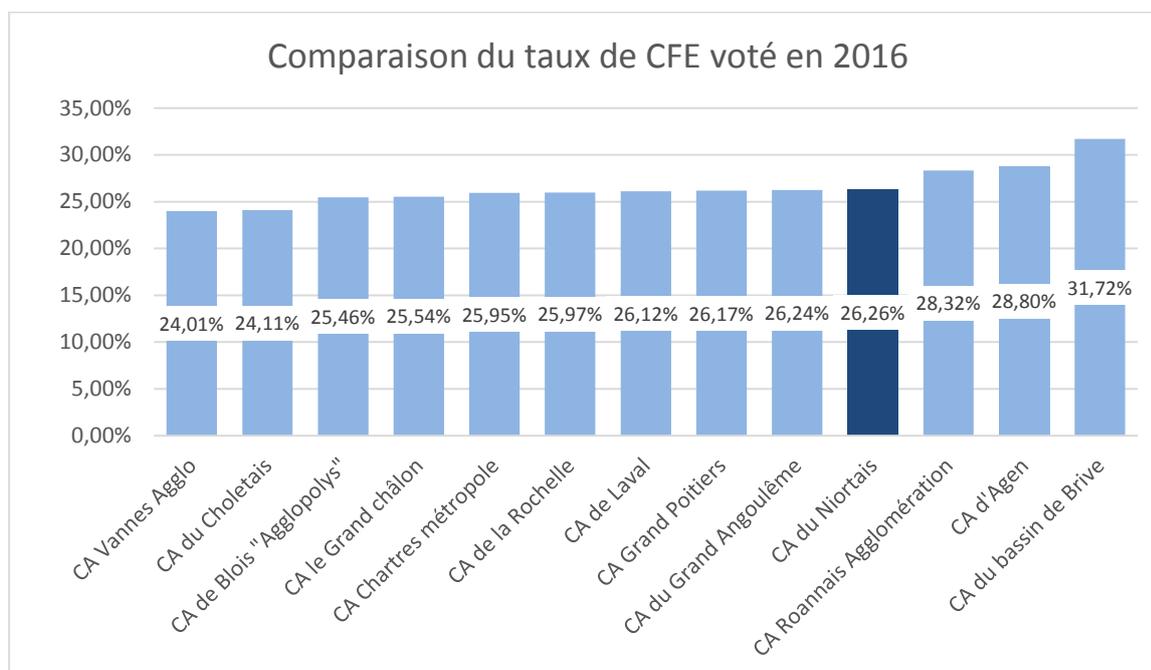
Il conviendra d'attendre le nouveau panier fiscal de compensation de la disparition de la TH pour connaître nos marges de manœuvre.



Concernant la TEOM le graphique ci-dessous présente les différents taux des agglomérations de même strate en 2016. Le taux de la CAN, supérieur de 20% à la moyenne des taux de l'échantillon est à mettre en relation avec le niveau de service rendu.



Sur la CFE, non seulement le taux de la CAN se situe dans le 1^{er} tiers par niveau d'importance mais elle n'a guère d'autonomie de décision sur celle-ci, étant dépendante de la politique fiscale de chaque commune (le taux de CFE ne peut progresser que dans la limite de l'évolution des impôts communaux constatés en N-1).



Sur la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), il faut noter que le taux applicable n'est pas adopté par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif (le taux théorique unique et uniforme est de 1,5%).

	2015	2016	2017
CVAE	12 105 417	11 653 572	13 185 027
Variation		-3,73%	13,14%

Sur la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant à la totalité de la surface de vente un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,20³ (et désormais 1,30 sous condition d'abattement de TFB en faveur des petits commerces < 400 m²).

Pour 2017, le montant de la TASCOM s'élève à **2,540 M€** contre 2,015 M€ en 2016, soit +26,09% (Explication donnée ci-avant avec l'article 21 de la loi de finances 2017).

Sur l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, constituée de neuf composantes dont les redevables exercent leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, les tarifs sont adoptés par les lois de finances avec une actualisation annuelle du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation.

Sur ces 9 composantes, la CAN encaisse des produits sur :

- la production d'électricité photovoltaïque (14 343 € en 2017)
- les transformateurs électriques (852 872 € en 2017)

³ Le coefficient retenu par la CAN est de 1,05 pour 2016 et de 1,10 pour 2017

- les stations radioélectriques (171 595 € en 2017)
- les canalisations de gaz naturel (11 766 € en 2017)

Pour 2017, le montant total s'élève donc à **1,051 M€** contre 1,042 M€ en 2016, soit +0,85 %.

1.3.1.2 Les autres recettes de fiscalité indirectes plus marginales :

Les droits de stationnement : concerne les recettes liées à l'occupation du domaine public sur les aires d'accueil des gens du voyage (**75 758 € en 2017**).

La taxe de séjour : la recette est encaissée par la CAN puis intégralement reversée à l'EPIC tourisme (**289 020 € en 2017**)

La taxe sur la publicité extérieure : il s'agit des recettes encaissées en fonction de la surface d'affichage de publicité des entreprises. Cette taxe a un effet dissuasif permettant d'éviter la « pollution visuelle » et devrait être dégressive au fil des années (0,138 M€ en 2017 qui viennent s'ajouter au 0,600 M€ rattachés sur 2016, soit un montant d'émission de titres liés à la facturation 2016 de 0,738 M€).

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Mis en place en 2012, il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale (consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins favorisées). **Il est anormalement considéré comme une recette fiscale alors qu'il provient d'un prélèvement sur les ensembles intercommunaux les plus prospères.**

La gestion reste centralisée par l'Etat avec une notification à l'EPCI, contributeur et/ou bénéficiaire en mai de chaque année. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

L'ensemble intercommunal bénéficie de ce fonds pour un montant notifié de 3,030 M€. La part de la CAN s'élève à 1,124 M€. Le solde réparti auprès des 45 communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population DGF est de 1,906 M€.

A noter : Pour la deuxième année, la CAN est également contributrice au FPIC à hauteur de 0,144 M€. Les communes membres sont quant à elles contributrices pour 0,245 M€.

1.3.2 Les produits tarifaires

Ils représentent un enjeu de 1,591 M€, soit 1,77% des recettes réelles de fonctionnement.

Politique	Montant 2015	Montants 2016	Montants 2017	Var 2017/2016	Pour info Var 2016/2014
Sports d'eau	932 599 €	1 050 011 €	1 037 142 €	-1,23%	11,21%
Musées	51 360 €	58 163 €	71 830 €	23,50%	39,86%
Conservatoire	337 441 €	334 926 €	341 156 €	1,86%	1,10%
Médiathèque	79 016 €	84 228 €	80 937 €	-3,91%	2,43%
Arts plastiques	47 817 €	55 729 €	60 021 €	7,70%	25,52%
TOTAL	1 448 233 €	1 583 057 €	1 591 086 €	0,51%	9,86%

Après une année de baisse des recettes consécutive notamment à la fermeture de la piscine de Pré-Leroy pour des travaux de mise aux normes d'avril à novembre 2015, ces dernières retrouvent leur niveau antérieur.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	DEPENSES		RECETTES		2017 Part de la politique publique financée par la fiscalité D = A - B	2016 Part de la politique publique financée par la fiscalité E	EV° 2016/2017 de la part fiscalité en € F=E-D	EV° 2016/2017 de la part fiscalité en % G=F/E	Part des recettes tarifaires dans le financement
	TOTAL DEPENSES 2017 (charges générales + personnel) A	dont Charges de personnel	TOTAL RECETTES 2017 (Prod tarifs + participations) B	dont revenus de l'activité 2017 (recettes TARIFS)					
SPORTS D'EAU	3 354 196	2 305 967	1 101 758	1 037 142	2 252 438	2 193 984	58 454 €	2,66%	30,92%
MUSEES	1 249 556	840 266	106 530	71 830	1 143 026	1 046 467	96 559 €	9,23%	5,75%
CONSERVATOIRE	2 509 056	2 359 300	431 439	341 156	2 077 617	2 116 727	-39 110 €	-1,85%	13,60%
MEDIATHEQUES	3 016 007	2 347 561	89 060	80 937	2 926 947	2 819 338	107 609 €	3,82%	2,68%
ARTS PLASTIQUES	232 364	184 159	60 661	60 021	171 703	158 259	13 444 €	8,50%	25,83%

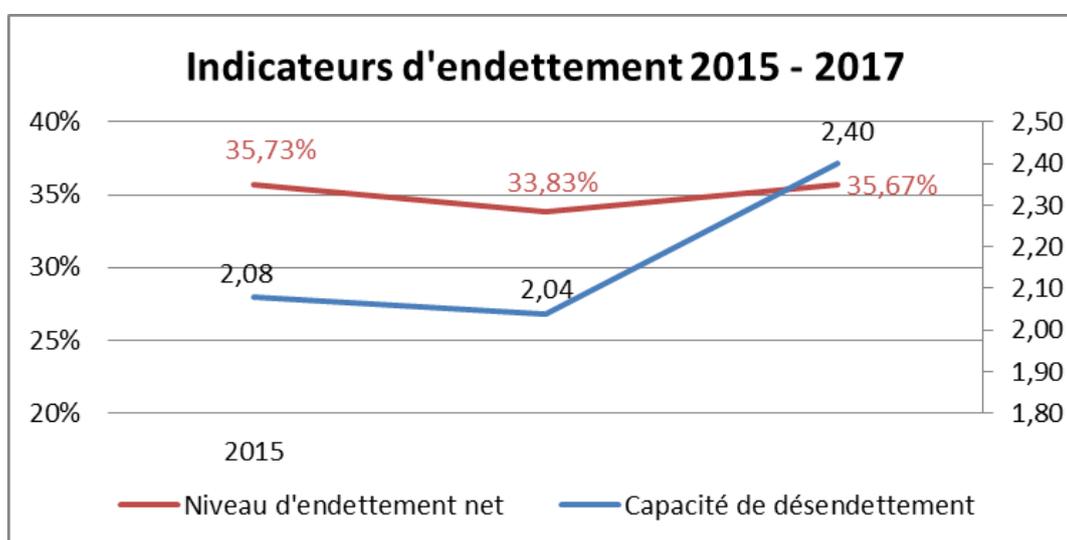
Le tableau ci-dessus illustre les dépenses et recettes des politiques et le reste à charge pour la CAN.

1.3.3 L'emprunt

Actuellement, la CAN dispose de réelles marges de manœuvre au niveau de son endettement.

	2015	2016	2017
Remboursement de capital net	2 352 395	2 010 465	2 181 921
Intérêt net	1 099 197	990 359	1 017 893
Annuité nette	3 451 592	3 000 824	3 199 814
Mobilisation d'emprunt			1 500 000
Indemnités de réaménagement capitalisées	41 828		131 000
intégration des emprunts ZAE			2 895 915
Encours de dette net au 31/12/N	31 784 192	29 773 727	32 118 721

Compte tenu du remboursement annuel du capital de la dette, l'encours du budget principal s'élève à 32,119 M€ au 31/12/2017.



Le niveau d'endettement, qui figure parmi les ratios d'alerte de l'Etat, annexés au compte administratif, correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2017, le niveau d'endettement net atteint 35,67% contre 33,83% fin 2016. Au niveau national, la moyenne des Agglomérations est à 95% (Source DGCL sur CG 2015).

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la Can à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2017, ce ratio s'élève à 2,40 années contre 2,04 années en 2016. La légère remontée constatée provient d'une diminution de l'épargne et de l'augmentation de l'encours de dette.

■ A noter : En analyse retraitée (en tenant compte de l'épargne brute retraitée), ce ratio s'élève à 2,04 années pour 2017.

1.3.4 Les autres recettes

1.3.4.1 Les dotations et participations

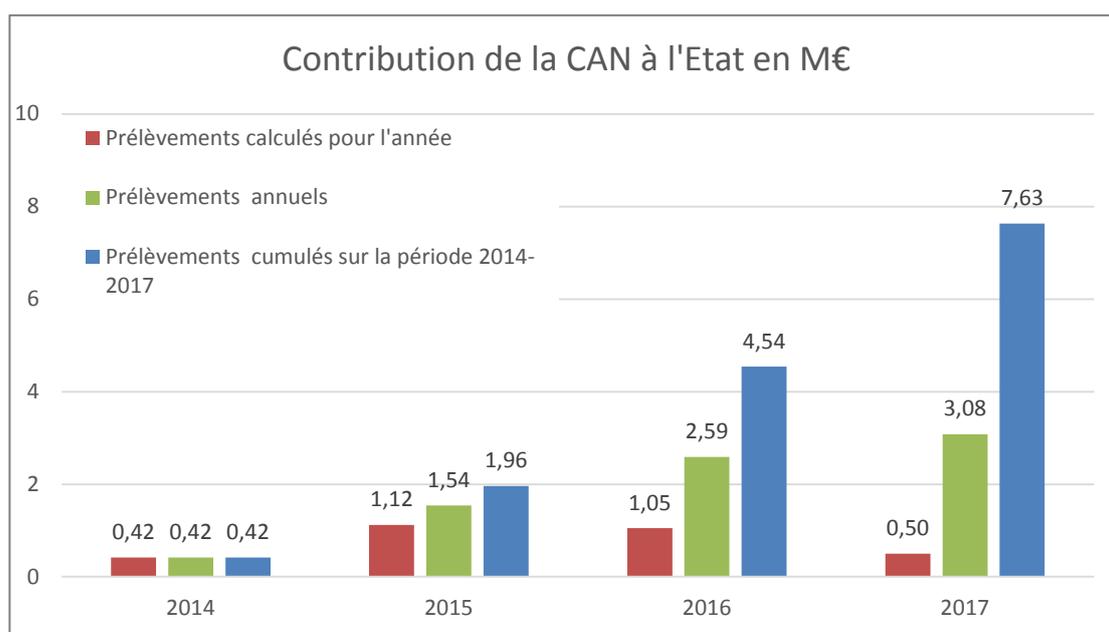
- **La dotation globale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité ;
- la dotation de compensation.

En 2017, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,683 M€ contre 3,108 M€ en 2016, soit -13,68%.

A noter : La Loi de finance initiale pour 2014 a introduit un prélèvement sur les dotations aux collectivités au titre du redressement des finances publiques. Ce prélèvement est cumulatif d'une année sur l'autre et abouti à un accroissement important. Ainsi, entre 2014 et 2017, le prélèvement au profit de l'Etat a fait perdre à la CAN près de 8 M€ de recettes.



La dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Entre 2016 et 2017, la dotation de compensation diminue de -2,78% et passe de 13,305 M€ en 2016 à 12,935 M€ en 2017.

- **Les participations extérieures**

Les participations extérieures, mentionnées dans le tableau ci-dessous, correspondent aux subventions de fonctionnement de divers organismes.

Financier	Politique subventionnée	Objet	2015	2016	2017
Europe	Cohésion sociale	Volet emploi, crédit d'intervention FSE solde	468 717 €	6 972 €	0 €
Etat	Aménagement durable du territoire	DGD SCOT / PLUi	30 905 €	89 111 €	26 932 €
	Finances	FCTVA de fonctionnement			10 147 €
	Conservatoire	Projet Sérénade		49 650 €	
	Médiathèques	Aide à l'enseignement			63 388 €
		Nuit de la lecture			400 €
		Inventaire et informalisation		35 000 €	
	Musée	Projet dessine moi des mots		580 €	
		C mon patrimoine			1 500 €
	Patrimoine historique	Dévégetalisation Château Salbart			3 506 €
	Habitat	PIG			64 577 €
		Subvention chèques loisirs	4 000 €	4 000 €	
		Projet j'apprends à nager		6 521 €	
		Observatoire des solidarités	3 800 €	4 000 €	
		Contrat de ville			7 769 €
	Participation ANRU - contrat de ville	31 510 €			
	Etude rénovation urbaine des quartiers			22 388 €	
	Sous-total Etat		70 215 €	188 862 €	200 607 €
Conseil Régional	Sports	Participation pour l'utilisation des piscines	2 072 €	2 026 €	1 549 €
	Conservatoire	Participation CEPI (cycle d'enseignement professionnel initial)	16 000 €		
		Sous-total conseil Régional	18 072 €	2 026 €	1 549 €
Conseil Départemental	Conservatoire	Participation enseignement artistique	42 660 €	25 596 €	25 596 €
	Déchets ménagers	Partenariat réduisons la consommation			740 €
	Cohésion sociale	Parcours animation			62 753 €
	Sports d'eau	Utilisation des piscines par les colléges	26 069 €	13 034 €	14 406 €
	Sous-total Conseil Départemental	68 729 €	38 630 €	103 495 €	
CAF	Gens du voyage	Participation au titre du nombre de place d'accueil	129 257 €	157 489 €	138 504 €
Commune de Niort	Développement économique - ZAE	Etude transfert terre de sport			17 100 €
	Animation économique	contrat de ville			5 814 €
		Sous-total Commune de Niort	0 €	0 €	22 914 €
SICTOM de l'oubeau	Déchets ménagers	Eco-participation	151 639 €	12 487 €	
ADEME	Développement durable	Subvention maîtrise de la consommation du parc informatique	3 444 €		
		Plateforme énergétique rénovation habitat	40 500 €	94 500 €	135 000 €
	Déchets ménagers	programme déchets		150 697 €	
	Aménagement durable du territoire	Enquête ménages déplacements			21 160 €
	Sous-total ADEME		43 944 €	245 197 €	156 160 €
Sociétés privées	Animation économique	Sponsoring évènement Niort Numéric		23 500 €	21 600 €
	Déchets ménagers	Eco-participation	680 510 €	1 057 898 €	1 691 825 €
		Sous-total Sociétés privées	680 510 €	1 081 398 €	1 713 425 €
Caisse des dépôts	Ressources humaines	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique		1 000 €	
	Gestion du patrimoine			1 142 €	
	Cohésion sociale	Participation contrat de ville	30 000 €		
	Sous-total Caisse des dépôts	30 000 €	2 142 €	0 €	
TOTAL PARTICIPATIONS			1 509 444 €	1 722 716 €	2 336 655 €

1.3.4.2 Les subventions d'investissement reçues

Il s'agit de subventions affectées à un équipement :

Financier	Politique subventionnée	Objet	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017
Etat	Patrimoine historique	Château Coudray-Salbart	50 074 €	96 860 €	34 235 €
		Donjon	3 348 €	837 €	60 422 €
		PIG	5 072 €		59 955 €
	Habitat	ANAH prime habitation occupant	43 446 €		
		Restauration d'œuvres	12 406 €	23 442 €	16 821 €
	Musée	Acquisition d'œuvres			6 240 €
		DGD bibliothèque			12 000 €
	Médiathèques	TEPCV réhabilitation médiathèque Usseau		10 700 €	
		Gens du voyage	Aire d'accueil de Chauray	37 946 €	175 484 €
	Gestion du Patrimoine	TEPCV acquisition de véhicule électrique		18 500 €	
	Développement économique ZAE	TEPCV amélioration de l'éclairage des zones clôturées		159 437 €	
Sous-total Etat			152 292 €	485 260 €	189 673 €
Agence de l'eau	Eaux pluviales	Schéma directeur des EP			55 800 €
		Bassin d'orage rue d'Antes		235 260 €	535 876 €
Sous-total Agence de l'eau			0 €	235 260 €	591 676 €
Conseil Régional	Patrimoine historique	Donjon			18 802 €
		Mise en tourisme château Coudray-Salbart		4 000 €	2 336 €
	Gestion du Patrimoine	Acquisition MIA électrique		1 000 €	
	Médiathèques	Promotion de la lecture pour les adolescents	2 522 €		
		Création stand-up paddle	1 975 €		
	Sports	Création ponton flottant base nautique	19 001 €		
		Achat matériel spécifique pour les activités nautiques	3 700 €		
Sous-total Conseil Régional			27 198 €	5 000 €	21 138 €
Conseil Départemental	Habitat	PIG	2 400 €	30 973 €	28 833 €
		Aménagement du territoire	Etude schéma directeur infrastructures		
	Médiathèques	Réhabilitation P Moinot			92 279 €
		Réhabilitation Conservatoire Niort			36 964 €
	Sports	Mise aux normes Pré-Leroy		90 625 €	90 625 €
		Création ponton flottant base nautique	22 436 €		
	Eaux pluviales	Schéma directeur des EP			4 256 €
		Bassin d'orage rue d'Antes		379 132 €	
	Patrimoine historique	Château Coudray-Salbart	52 860 €	7 500 €	
		Château de Mursay	7 873 €		
Animation économique	Niort-terminal	350 000 €			
Sous-total Conseil Départemental			435 569 €	508 230 €	265 357 €
Commune de Niort	Informatique	Mutualisation acquisition matériel			9 182 €
		Déchets ménagers	Transfert mutualisation ateliers mécaniques	100 000 €	
	Ecole d'arts plastiques	Convention d'entretien		9 597 €	
		Médiathèques	Convention d'entretien		9 597 €
Commune de Chauray	Gens du voyage	Aire d'accueil de Chauray	64 500 €		
	Développement économique ZAE	Liaison RD611	6 166 €		
Sous-total Commune			170 666 €	19 194 €	9 182 €
Association les amis des Musées	Musée	Acquisition d'œuvres			5 905 €
MAAF	Développement économique ZAE	Liaison RD611	12 333 €		
CAF	Gens du voyage	Aire d'accueil de Chauray		20 000 €	
TOTAL SUBVENTIONS			798 058 €	1 272 944 €	1 082 931 €

1.4 LES MARGES FINANCIERES A TRAVERS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CAN

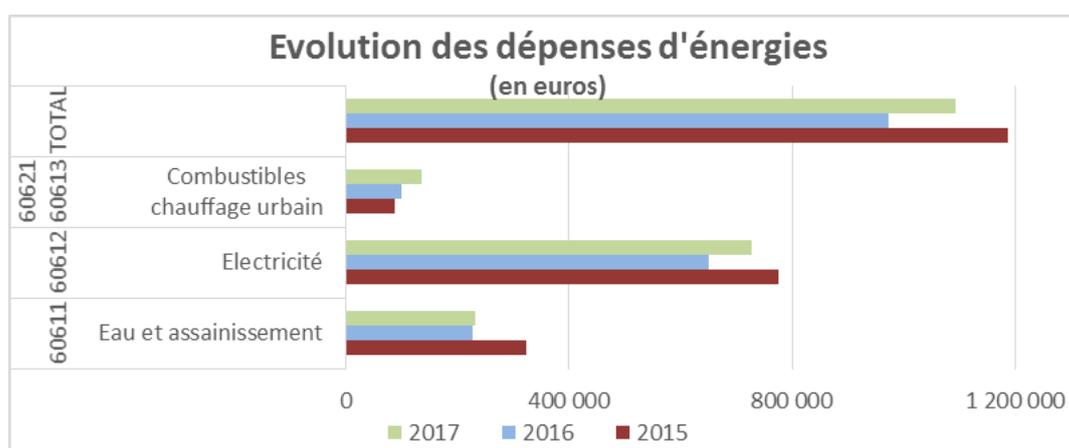
La maîtrise des charges tout en préservant l'efficacité du service public est l'enjeu majeur auquel est confronté l'ensemble des collectivités publiques compte tenu de la raréfaction des ressources.

1.4.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **15,609 M€** (+14,01% par rapport à 2016)

Les fournitures et prestations de services imputées sur ce chapitre budgétaire concourent à l'activité de la CAN.

L'intégration du budget déchets ménagers au sein du budget principal au 1^{er} janvier 2017 a nécessité une clôture anticipée du budget 2016 des déchets. La prise en charge sur l'exercice 2017 de factures relevant de la fin de l'exercice 2016 concourt grandement à l'augmentation de ce chapitre.

1.4.1.1 Les fluides (1,094 M€)



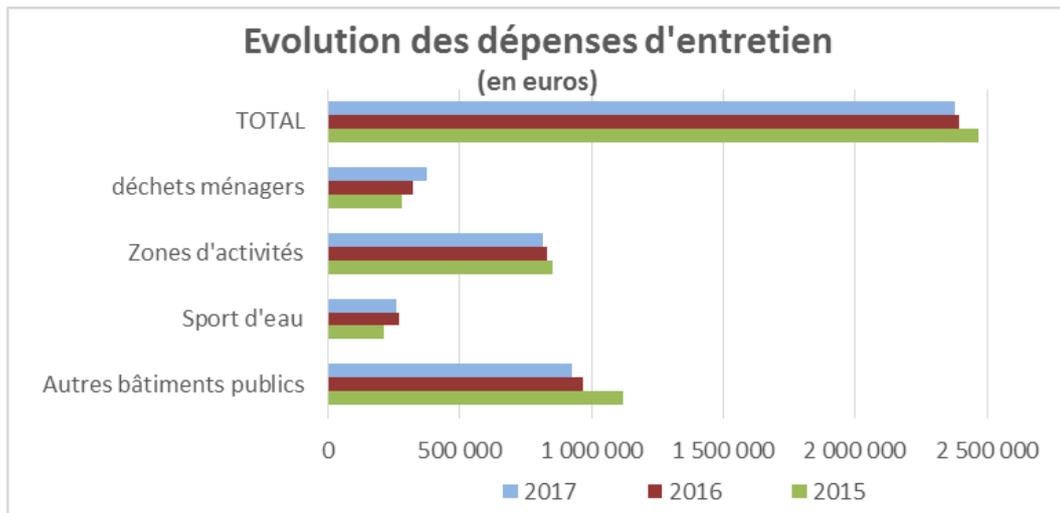
Après un exercice 2016 marqué par une baisse des dépenses d'énergies, l'année 2017 est en augmentation. Celle-ci s'explique notamment par l'évolution du coût de l'électricité avec la prise en charge directe par la CAN des factures d'électricité sur les zones d'activités (anciennement pris en charge via les conventions d'entretien avec les communes).

1.4.1.2 L'entretien du patrimoine (2,378 M€)

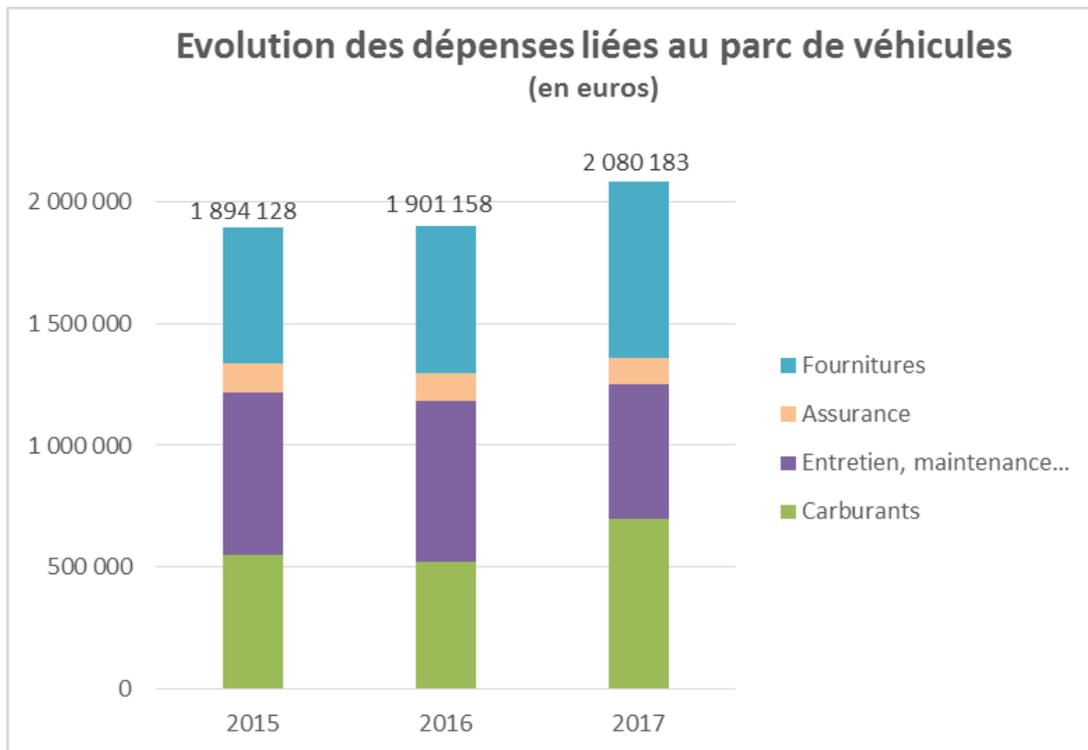
Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance permanente. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

Parmi le patrimoine à entretenir, il faut noter les zones d'activités économiques (près de 34% des montants consacrés à ce poste), les déchetteries (16%), les piscines (11% des dépenses) et les bâtiments publics administratifs et culturels (39%).

Les éléments impactant directement ces dépenses restent l'intégration des nouvelles zones d'activités économiques, la progression du patrimoine immobilier et les éventuelles normes réglementaires (ADAP, commission sécurité ...).



1.4.1.3 La gestion du parc automobile (2,080 M€)



Hors charges de personnel, le coût global du parc de véhicule représente 2,080 M€. Le coût des charges à caractère général afférent aux activités CAN s'établit à 1,636 M€ en 2017 contre 1,398 M€ en 2016, soit +17,01%. La part de la Ville de Niort est passée de 0,502 M€ à 0,444 M€.

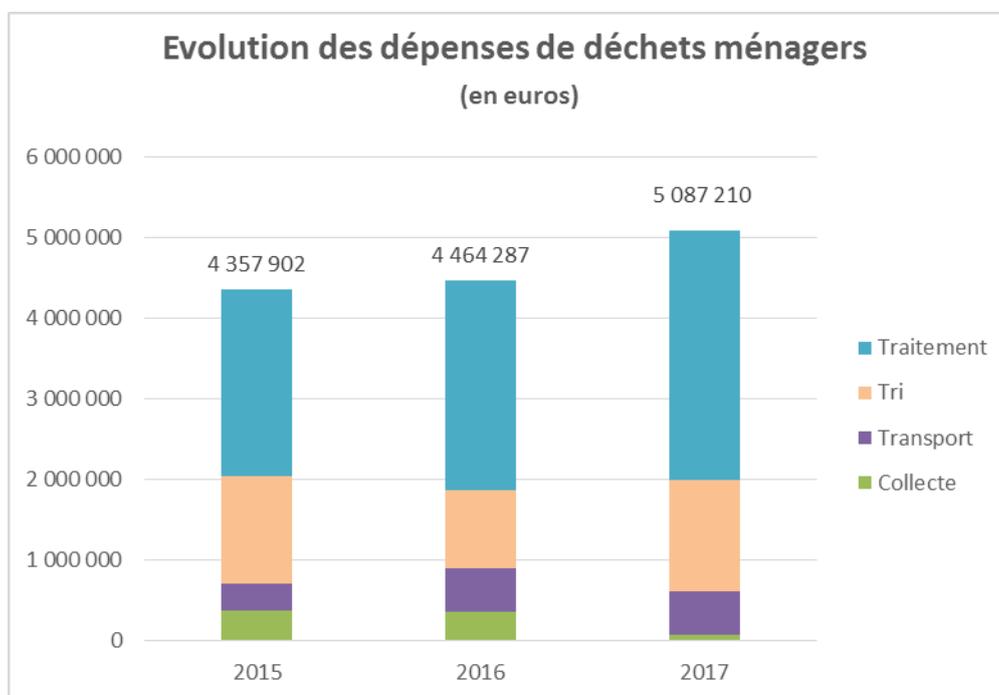
Il est constaté en 2017, une évolution des dépenses, notamment celles du carburant et d'acquisition de fournitures d'entretien.

Par ailleurs, d'une année sur l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les dysfonctionnements qui demandent parfois le remplacement de pièces onéreuses sur des matériels spécifiques (camion benne, surfaceuse...).

1.4.1.4 Les déchets ménagers (5,087 M€)

Avec l'intégration de la politique déchets au sein du budget principal au 1^{er} janvier 2017, le coût lié à la collecte et son suivi représente une part importante des charges à caractère général.

Il est difficile d'effectuer une comparaison entre 2016 et 2017 compte tenu d'un arrêt anticipé des comptes en 2016. L'évolution s'explique principalement par la prise en charge de 5 trimestres sur l'exercice 2017.



1.4.1.5 Les autres grands postes (2,444 M€)

La contribution eaux pluviales recouvre le versement au budget assainissement des 5 €/habitant lié à l'entretien des réseaux dont ce service à la charge (3 € sont prélevés sur l'attribution de compensation des communes) et le remboursement de la maîtrise d'œuvre également assurée par ce service représentant 8% des travaux d'investissement réalisés en N-1.

En 2016 et 2017, l'augmentation s'explique par une augmentation des travaux réalisés et donc de la participation du budget principal au titre des 8% de maîtrise d'œuvre.

Le système informatique regroupe l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels.

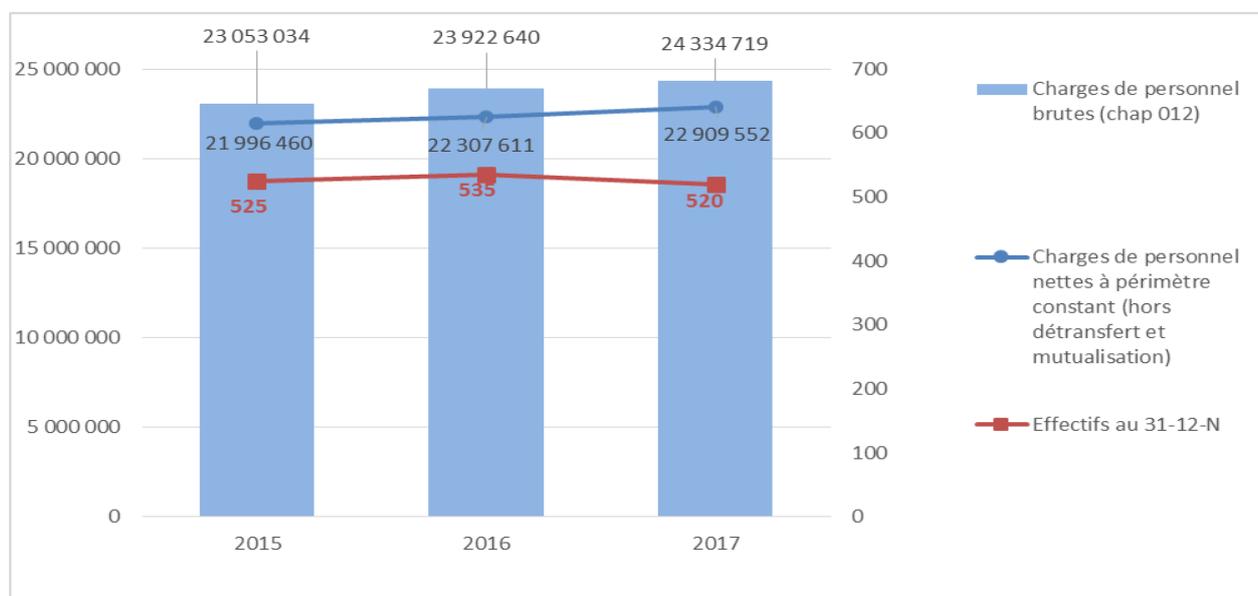
La filière numérique regroupe l'évènement Niort Numeric de mars, les évènements sur lesquels la CAN peut être partenaire ou sur des initiatives numériques (ex : Hackathon et salons du numérique) et enfin tout ce qui concerne la promotion pour le développement de la filière numérique sur le niortais.

	2015	2016	2017
Contribution eaux pluviales	681 986	758 055	835 787
Livres et jeux médiathèques	205 626	217 471	229 818
Système informatique	422 099	440 057	519 515
Frais de télécommunication	212 213	243 671	206 363
Habitat	260 419	153 097	190 977
Filière numérique	111 561	247 381	461 235
	1 893 904	2 059 732	2 443 695

1.4.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **24,335 M€** (+1,72% par rapport à 2016)

L'augmentation des charges de personnel (chapitre 012) est facialement de + 1,72%. Cette variation provient :

- Un effet lié à la réglementation sur laquelle la CAN n'a aucun pouvoir d'ajustement : la deuxième phase d'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1^{er} février 2017 et la mise en place des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) représentant 0,380 M€
- Un effet lié au Glissement-vieillesse-technicité représentant environ 1% par an d'augmentation de la masse salariale, soit 0,243 M€.



La réduction des effectifs entre 2016 et 2017 s'explique :

- par l'arrivée à leur terme, fin 2017, des contrats d'apprentissage et de contrats « emplois d'avenir » (-4 agents)
- par des départs d'agents à la retraite ou en mobilité qui feront l'objet selon les cas de recrutements sur 2018.

1.4.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) : **29,348 M€** (+0,07% par rapport à 2016)

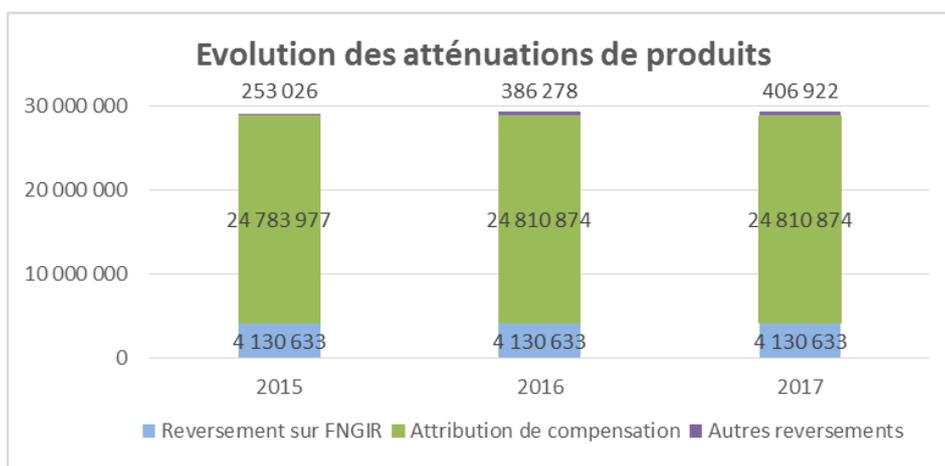
Ce chapitre budgétaire comporte deux types de dépenses obligatoires.

D'une part, on trouve les attributions de compensation résultant des transferts de fiscalité professionnelle à laquelle est retranchée les charges des compétences transférées (**24,811 M€ en 2017**).

D'autre part, la réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles d'avant).

Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€** qui est effectué chaque année.

Enfin, il est procédé à un reversement de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour auprès de l'EPIC tourisme et d'une partie du FPIC : 0,406 M€.



1.4.4 Les subventions et participations (chapitre 65) : **4,127 M€** (-1,88% par rapport à 2016)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également, les indemnités des élus, les subventions d'équilibre des budgets annexes ...

Le montant dépensé sur ce chapitre s'élève à 4,127 M€ en 2017, contre 4,206 M€ en 2016, soit -1,88%.

A noter sur 2017 :

- des subventions versées à des organismes privés ou publics pour 2,761 M€ (Liste des principales subventions accordées page 48)
- des contributions obligatoires pour 0,032 M€ (Syndicat mixte ouvert Niort Terminal)
- des indemnités et frais de formation des élus pour 0,736 M€
- des subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 0,231 M€
- une participation au CASC pour 0,171 M€
- une contribution au CNFPT pour mise à disposition d'agent pour 0,126 M€

1.4.5 Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : **0,728 M€** (+470.6% par rapport à 2016)

Les dépenses exceptionnelles regroupent principalement les annulations de titres sur les exercices antérieurs ou des régularisations d'écritures comptables (neutralisation des rattachements de produits).

En 2017, ce chapitre s'élève à 0,728 M€ contre 0,128 M€ en 2016.

La principale dépense concerne l'indemnité versée au SMITED dans le cadre du protocole transactionnel (pour 0,682 M€).

2 – ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

2.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Le budget assainissement a connu une stabilité de ces dépenses et recettes de fonctionnement. En revanche, il a connu un fort décalage entre la progression des dépenses d'investissement et celle des recettes occasionnant la consommation du fonds de roulement (du résultat antérieur).

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	13 365 085,76
Dépenses totales	13 365 085,76
Recettes de l'exercice	15 159 857,71
Excédent reporté 2016	0,00
Recettes totales	15 159 857,71
D'où un excédent au 31/12/2017 de :	1 794 771,95 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	20 636 358,06
Déficit reporté 2016	988 495,80
Dépenses totales	21 624 853,86
Recettes de l'exercice	17 107 214,91
Affectation du résultat 2016 (article 1068)	2 680 988,72
Résultat 2016 reporté	
Recettes totales	19 788 203,63
D'où un résultat comptable au 31/12/2017 de :	-1 836 650,23 €

Soit un excédent global de clôture de	-41 878,28 €
	contre 1 692 492,92 € en 2016

Reports d'investissement :	
Dépenses	3 357 911,55 €
Recettes	5 739 437,34 €
Résultat	2 381 525,79 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Couverture du déficit d'inv.	1 836 650,23 €
Couverture des reports	2 381 525,79 €
Soit une affectation minimum de	-544 875,56 €

L'excédent de fonctionnement **reporté** s'établira au plus, selon le montant de

Excédent de fonctionnement	1 794 771,95 €
Couverture du besoin de financement	-544 875,56 €
Excédent reporté	1 249 896,39 €

contre 0,00 € en 2016

		2015	%	2016	%	2017	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	12 514 331	3,21%	13 266 964	6,01%	13 319 073	0,39%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 277 928	-0,21%	8 369 757	1,11%	8 335 668	-0,41%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	4 236 404	10,63%	4 897 207	15,60%	4 983 405	1,76%
Remboursement capital de la dette	(4)	2 206 993	2,85%	2 238 621	1,43%	2 274 391	1,60%
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	2 029 410	20,53%	2 658 586	31,00%	2 709 014	1,90%
Recettes externes	(6)	3 408 821		1 112 244		4 703 196	
Avances remboursables	(7)	450		150		804 450	
Emprunts de l'année	(8)	3 000 000					
Opérations neutres de la dette	(9)	4 939 000		4 527 500		2 200 000	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	15 584 675		10 537 101		12 691 051	
Dépenses d'équipements	(11)	6 959 894		6 085 735		9 942 781	
Autres dépenses	(12)					8 250	
Opérations neutres de la dette	(13)	4 939 000		4 527 500		2 200 000	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	14 105 887		12 851 856		14 425 422	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	1 478 787		-2 314 755		-1 734 371	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 528 461		4 007 248		1 692 493	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	4 007 248		1 692 493		-41 878	
Encours de dette		44 534 524		42 295 903		41 213 912	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	33,85%		36,91%		37,42%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	16,22%		20,04%		20,34%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	355,87%		318,81%		309,44%	
Ratio de solvabilité	Encours/EB	10,51		8,64		8,27	

Il est à noter un résultat de clôture négatif à l'issue de l'exercice 2017. Cet événement conjoncturel lié à un décalage d'encaissement de recettes et de non mobilisation d'emprunt ne constitue pas un point d'alerte au regard de l'épargne brute qui couvre la dotation aux amortissements et du ratio de désendettement (à 8,27 années) permettant de recourir aux emprunts à l'avenir.

2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **2,815 M€** (+2,73% comparé à 2016)

Les charges à caractère général sont maîtrisées avec une légère augmentation de 0,075 M€ des dépenses suivantes :

- Frais de transports et traitement de boues : +0,031 M€,
- Produit de traitement : +0,041 M€

2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **2,937 M€** (+ 1,01% comparé à 2016)

La progression de la masse salariale est maîtrisée avec seulement +0,029 M€ alors que le point d'indice a progressé sur 11 mois de 0,6% et que le GVT et le PPCR vient impacter l'ensemble des filières.

2.1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65) : **0,214 M€** (+ 56,73% comparé à 2016)

Il s'agit principalement des admissions en non-valeurs (ANV) (+0,069 M€) venant annuler des impayés constatés depuis plusieurs années.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des ANV enregistrées ces dernières années.

		2015	2016	2017
6541	Créances admises en non-valeur	60 105	47 450	88 944
6542	Créances éteintes	26 613	55 182	83 233
TOTAL		86 718	102 631	172 177

Au 31/12/2017, le montant des impayés du budget s'élève à 2,306 M€. Ce montant est une photographie à l'instant T transmise par la trésorerie. Il évolue en permanence en fonction des procédures de recouvrement lancées par le trésorier.

Pour faire face à ces impayés, le budget constitue annuellement des provisions. Ces dernières s'élèvent à 0,650 M€ au 31/12/2017.

2.2 BUDGET TRANSPORTS

Faits marquants : L'année 2017 du budget transports est marquée par le changement de délégataire et la gratuité des bus mise en place pour la rentrée 2017-2018. A noter, une reprise de l'évolution du versement transport à +3 % et un renforcement du résultat de clôture de près d'1 M€.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	16 032 764,46
Dépenses totales	16 032 764,46
Recettes de l'exercice	17 517 982,11
Excédent reporté 2016	2 227 778,57
Recettes totales	19 745 760,68
D'où un excédent au 31/12/2017 de :	3 712 996,22 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 451 564,98
Déficit reporté 2016	
Dépenses totales	1 451 564,98
Recettes de l'exercice	970 655,33
Affectation du résultat 2016 (article 1068)	880 965,65
Résultat 2016 reporté	396 660,62
Recettes totales	2 248 281,60
où un résultat comptable au 31/12/2017 de :	796 716,62 €

Soit un excédent global de clôture de 4 509 712,84 €

contre 3 505 404,84 € en 2016

Reports d'investissement :		
Dépenses	=	205 962,21 €
Recettes	=	61 544,00 €
Résultat	=	-144 418,21 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Excédent d'investissement	=	796 716,62 €	(résultat d'invest. excédentaire)
Couverture des reports	=	144 418,21 €	
Soit une affectation minimum de		0,00 €	

L'excédent de fonctionnement **reporté** s'établira au plus, selon le montant de l'affectation arrêté à

Excédent de fonctionnement	3 712 996,22 €
Couverture du besoin de financement	0,00 €
Excédent reporté	3 712 996,22 €

contre 2 227 778,57 € en 2016

		2015	%	2016	%	2017	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	17 387 780	1,81%	16 504 760	-5,08%	17 467 679	5,83%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	15 451 270	2,22%	14 222 410	-7,95%	15 292 263	7,52%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%
Remboursement capital de la dette	(4)	0	0,00%		0,00%		0,00%
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%
Recettes externes	(6)	211 700		152 216		142 992	
Avances remboursables	(7)	0					
Emprunts de l'année	(8)	0					
Opérations neutres de la dette	(9)	0					
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	2 148 210		2 434 566		2 318 407	
Dépenses d'équipements	(11)	1 415 120		2 401 717		1 314 099	
Autres dépenses	(12)	0					
Opérations neutres de la dette	(13)	0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	1 415 120		2 401 717		1 314 099	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	733 090		32 849		1 004 308	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 739 466		3 472 556		3 505 405	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	3 472 556		3 505 405		4 509 713	
Encours de dette		0		0		0	
Taux d'épargne brute		11,14%		13,83%		12,45%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	11,14%		13,83%		12,45%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	0,00%		0,00%		0,00%	
Ratio de solvabilité	Encours/EB	0,00		0,00		0,00	

Le budget transport n'a pas de dette. En effet, les recettes propres couvrent les dépenses d'investissement réalisées.

2.2.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 13,432 M€ (+8,89% comparé à 2016)

On retrouve principalement le coût de la DSP pour 12,216 M€ contre 11,658 M€ en 2016. A cette progression de 0,558 M€, s'ajoute la compensation tarifaire portant sur 4 mois qui représente une dépense supplémentaire de 0,585 M€.

Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,433 M€, en progression de 0,025M€.

2.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : 0,416 M€ (+4,91% comparé à 2016)

La progression de 0,020 M€ des dépenses de personnel en 2017 est liée à la comptabilisation en année pleine d'un agent arrivé en septembre 2016 au Service Transport.

2.2.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1,422 M€ (-1,56% comparé à 2016)

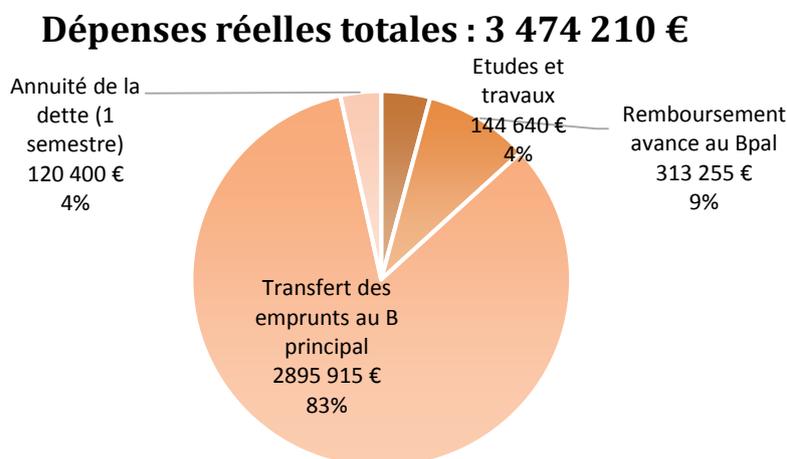
Les dépenses sur ce chapitre sont essentiellement liées à :

- La convention d'affrètement avec le Département pour 1,156 M€,
- La contribution Syndicat Mixte Transport des DS de 0,106 M€ sur le chapitre 65.
- La participation aux communes et CCAS pour 0,160 M€

2.3 SYNTHESE DES RESULTATS 2017 DES AUTRES BUDGETS

2.3.1 Zones d'activités économiques

On constate peu de travaux sur 2017 en matière d'aménagement de zones d'activités. Il a été procédé à un transfert des emprunts du budget zones d'activités au budget principal pour 2,896 M€ afin d'avoir un mode de financement unique par avance.

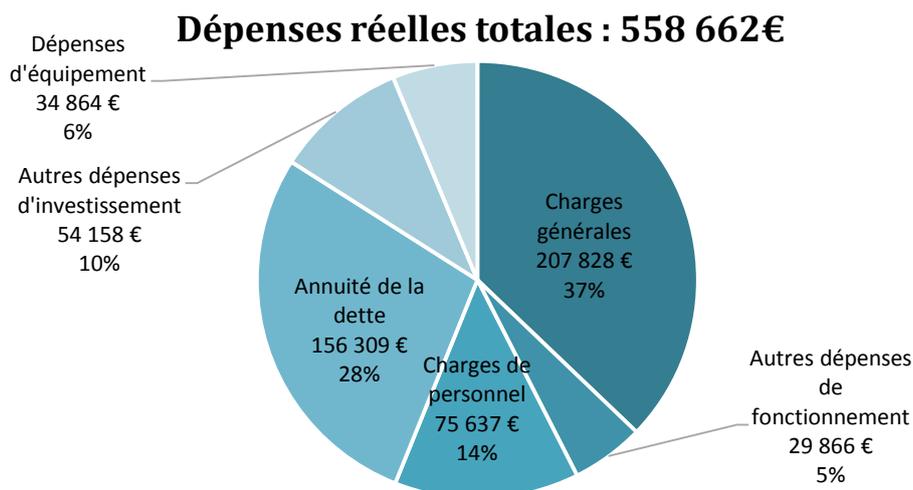


Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (144 640 €).

Les ventes de terrains permettent de procéder à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 313 255 €. Il s'agit de vente de parcelles sur les zones des Herses, Trévins, le Luc les Carreaux 2 et Beauvoir.

2.3.2 Immobilier d'entreprises

Le budget Immobilier d'entreprises retrace l'ensemble des activités de location aux entreprises.



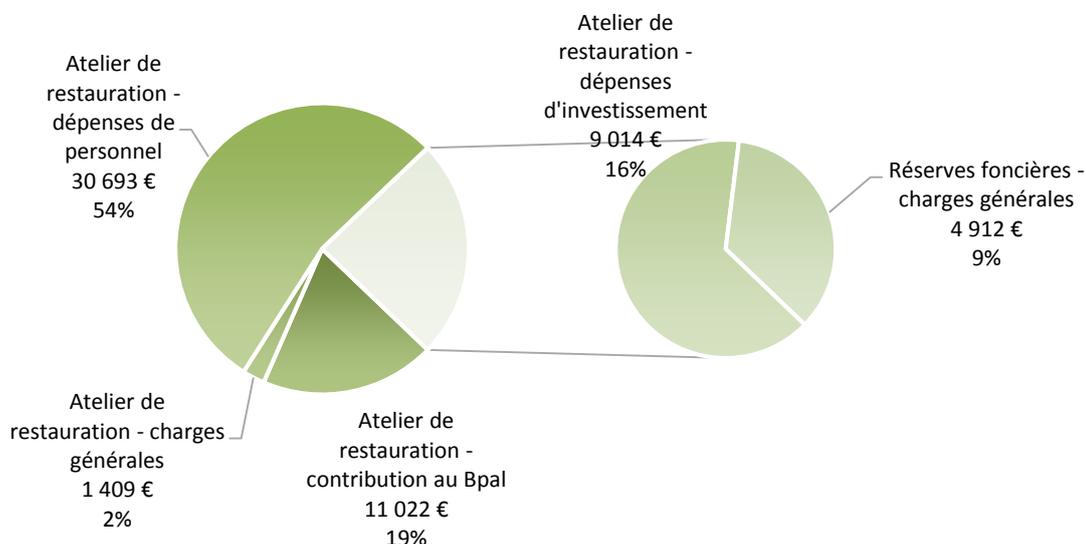
Les dépenses d'équipements de 34 864 € concernent essentiellement le commerce de la Rothenard pour 14 793 € et le site de Les Lucs les Carreaux pour 12 040 €.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par les recettes des services, les revenus des immeubles et les cessions d'actifs pour 464 252 € (73%) et par une subvention du budget principal pour 175 436 € (27%).

2.3.3 Activités assujetties à TVA

Suite au réaménagement des budgets en 2014, le budget AATVA comprend 2 opérations : les ateliers de restauration du Musée et les réserves foncières.

Dépenses réelles totales : 57 050 €



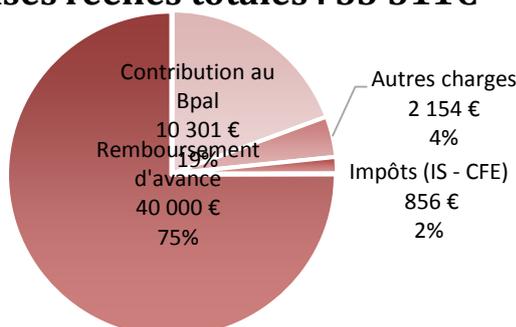
Les dépenses d'investissement de 9 014 € concernent uniquement l'atelier de restauration.

Les dépenses de l'atelier de restauration sont financées :

- par les recettes des services pour 4 225 € (8,2%)
- par une subvention du budget principal pour 47 483 € (91,8%)

2.3.4 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 53 311€



En 2017, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 43 000 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

Au 31/12/2017, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 160 000 €.

2.4

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DES RÉSULTATS 2017

		Principal	Transports	Assainissem	Immobilier d'entreprises	Activités assujetties TVA	Energies Renouvelables	TOTAL	pour info Zones d'activités*
FONCTIONNEMENT									
REC. REELLES	Impôts et Taxes	63 961 153	15 396 030					79 357 183	
	Produits des services et domaine	6 562 093	0	12 830 845	88 855	4 225	43 000	19 529 017	351 200
	Autres recettes	19 510 747	2 071 649	488 229	550 833	203 033		22 824 491	102 525
TOTAL REC. REELLES		90 033 992	17 467 679	13 319 073	639 689	207 258	43 000	121 710 691	453 725
REC. D'ORDRE		829 330	50 303	1 840 785	101 210	0	11 350	2 832 978	221 955
TOTAL RECETTES		90 863 322	17 517 982	15 159 858	740 899	207 258	54 350	124 543 669	675 680
DEP. REELLES	Charges à caractère général	15 609 024	13 431 799	2 815 416	207 828	17 344	12 558	32 093 969	144 640
	Charges de personnel	24 334 719	416 246	2 937 321	75 637	30 693		27 794 616	
	Autres dépenses	36 709 750	1 444 218	2 582 931	72 379		752	40 810 031	38 657
TOTAL DEP. REELLES		76 653 493	15 292 263	8 335 668	355 844	48 036	13 311	100 698 616	183 297
DEP. D'ORDRE		6 417 784	740 501	5 029 417	257 835	158 707	32 192	12 636 435	351 913
TOTAL DEPENSES		83 071 277	16 032 764	13 365 086	613 678	206 743	45 502	113 335 051	535 210
* Les opérations d'acquisition foncière et d'aménagement des zones d'activités étant destinées à la vente, ces dernières n'entrent pas dans la patrimoine de la collectivité et sont donc comptabilisées en section de fonctionnement et non d'investissement. Aussi, il est préférable d'isoler le budget ZAE pour faciliter la lecture des indicateurs financiers.									
Résultat de l'exercice		7 792 045	1 485 218	1 794 772	127 220	515	8 848	11 208 618	140 470
Résultat reporté		19 174 977	2 227 779	0	0	0	23 512	21 426 267	1 880 532
Résultat cumulé (A)		26 967 022	3 712 996	1 794 772	127 220	515	32 360	32 634 885	2 021 002
Besoin de financement		7 549 588	0	1 836 650	351 000	0	0	8 738 717	0

Les dépenses réelles cumulées hors ZAE augmentent de 3,64% et atteignent 100,699 M€ contre 97,163 M€ en 2016.

	Principal	Transports	Assainissem	Immobilier d'entreprises	Activités assujetties TVA	Energies Renouvelables	TOTAL	pour info Zones d'activités
INVESTISSEMENT								
REC. REELLES								
FCTVA/1068	1 189 293	936 794	3 787 597	43 211	262	0	5 957 157	0
Emprunts/ Avances	4 859 584	0	804 450	12 302	0	0	5 676 335	183 297
Subventions	1 082 931	0	3 580 710	0	0	0	4 663 642	0
Autres recettes	2 319 505	87 163	2 215 878	0	0	0	4 622 545	0
TOTAL REC. REELLES	9 451 312	1 023 957	10 388 635	55 513	262	0	20 919 679	183 297
REC. D'ORDRE	10 060 836	827 664	9 399 569	257 835	158 707	32 192	20 736 802	313 255
TOTAL RECETTES	19 512 148	1 851 621	19 788 204	313 347	158 969	32 192	41 656 481	496 553
DEP. REELLES								
Equipements, travaux, études, avances	18 612 268	1 314 099	9 942 781	34 864	9 014	0	29 913 026	0
Remb. Emprunts / avances	5 550 816	0	2 274 841	167 955	0	40 000	8 033 612	3 290 912
Autres dépenses	2 881 250	0	2 207 800	0	0	0	5 089 050	0
TOTAL DEP. REELLES	27 044 334	1 314 099	14 425 422	202 819	9 014	40 000	43 035 687	3 290 912
DEP. D'ORDRE	4 472 383	137 466	6 210 936	101 210	0	11 350	10 933 346	183 297
TOTAL DEPENSES	31 516 717	1 451 565	20 636 358	304 029	9 014	51 350	53 969 033	3 474 210
Résultat de l'exercice	-12 004 569	400 056	-848 154	9 319	149 955	-19 159	-12 312 552	-2 977 657
Résultat reporté	4 454 981	396 661	-988 496	-360 319	17 730	53 277	3 573 835	2 977 657
Résultat cumulé (B)	-7 549 588	796 717	-1 836 650	-351 000	167 686	34 119	-8 738 717	0
Résultat de clôture (A+B)	19 417 434	4 509 713	-41 878	-223 779	168 201	66 478	23 896 168	2 021 002

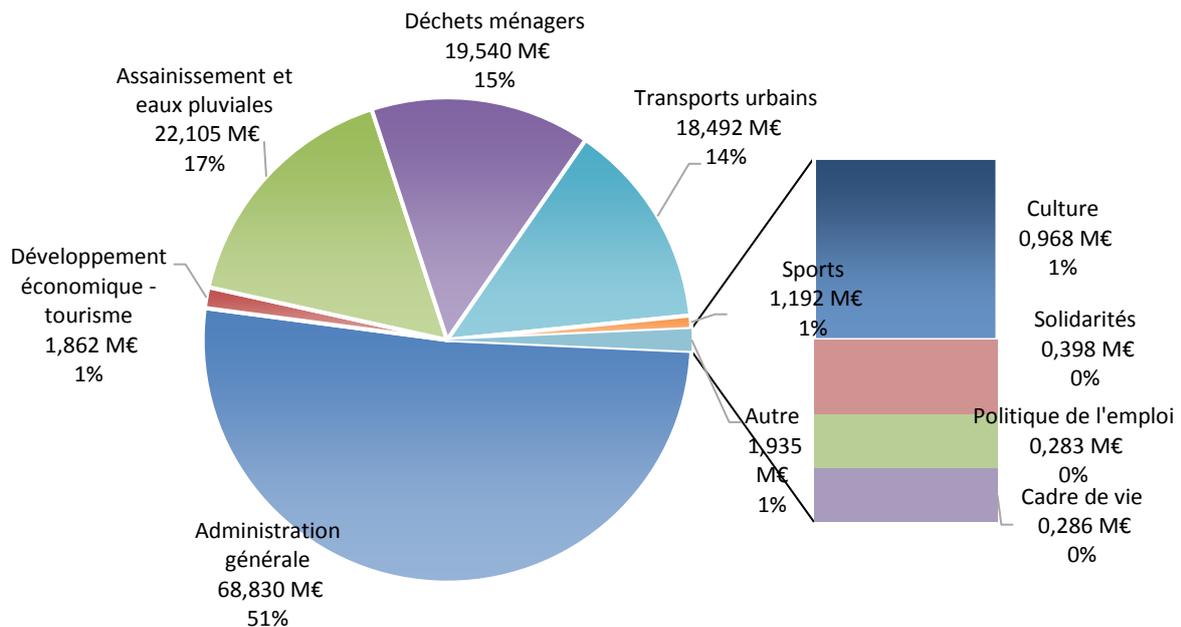
Tous budgets confondus (hors ZAE), les dépenses d'équipement de travaux, d'études et de subventions s'élèvent à 29,913 M€ contre 24,724 M€ en 2016.

3 – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

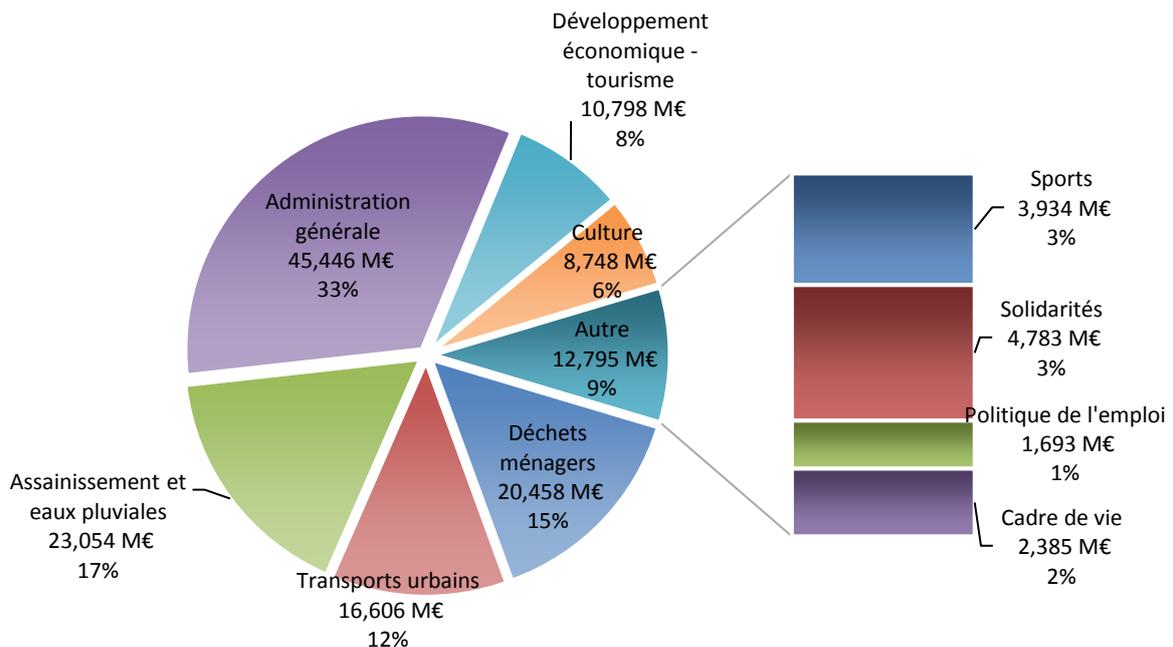
Il est proposé ci-après une vision agrégée des principales politiques publiques.

A noter : les dépenses et recettes réelles sont retraitées des virements internes entre budgets et des opérations neutres de la dette.

Recettes réelles cumulées par politique : 133,965 M€



Dépenses réelles cumulées par politique : 137,906 M€



En recette, l'administration générale comprend :

- Les dotations de l'Etat et la fiscalité
- Le remboursement de la Ville de Niort pour la mutualisation des ateliers et de la communication
- Les emprunts (hors emprunts revolving)
- Le FCTVA et l'excédent capitalisé (affectation du résultat à l'article 1068)

En dépense, l'administration générale regroupe :

- Les intérêts et le remboursement du capital de la dette
- Les attributions de compensations et autres reversements de fiscalité (FNGIR...)
- La masse salariale des services ressources et des élus...
- La mutualisation des ateliers et de la communication
- Les fonds de concours aux communes dans le cadre du solde de l'enveloppe des droits à emprunts

4 – LA GESTION DE LA DETTE

L'encours net de la dette s'établit au 31 décembre 2017 à 74,428 M€, contre 76,257 M€ au 31 décembre 2016, soit – 1,828 M€ (-2,40%).

Cet encours net est constitué de dette bancaire classique (73,220 M€) et d'avance remboursable (agence de l'eau pour 1,208M€)⁴

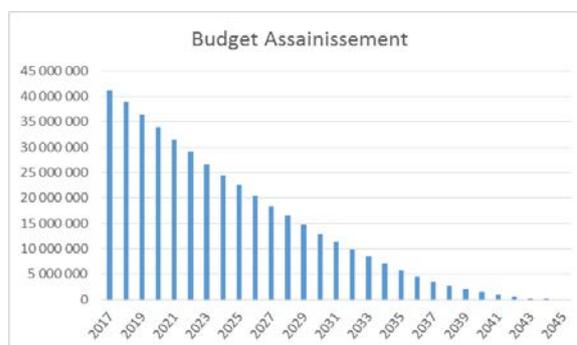
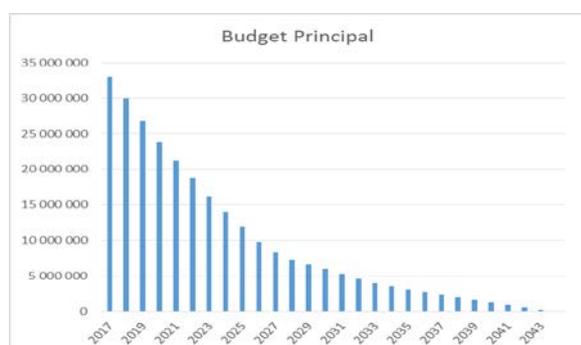
Evolution détaillée de l'endettement 2017	
Capital restant dû net au 31/12/16	76 256 660
Amortissement des emprunts	-4 651 850
Indemnité de réaménagement	520 000
Mobilisation des emprunts	2 303 400
Capital restant dû net au 31/12/17	74 428 210

Le taux moyen de la dette s'établit à 3,83% en 2017 (contre 3,90% en 2016).

L'encours de dette par budget est réparti de la façon suivante :

	2015	2016	2017
Budget principal	31 851 541	29 768 959	32 118 721
Budget assainissement	44 534 524	42 295 903	41 213 912
Budget Zones d'activités	3 136 675	2 977 657	0
Budget immobilier d'entreprises	1 328 564	1 209 373	1 095 576
Budget déchets ménagers	15 216	4 768	0
Compétences détransférées	198 895	0	
	81 065 415	76 256 660	74 428 210

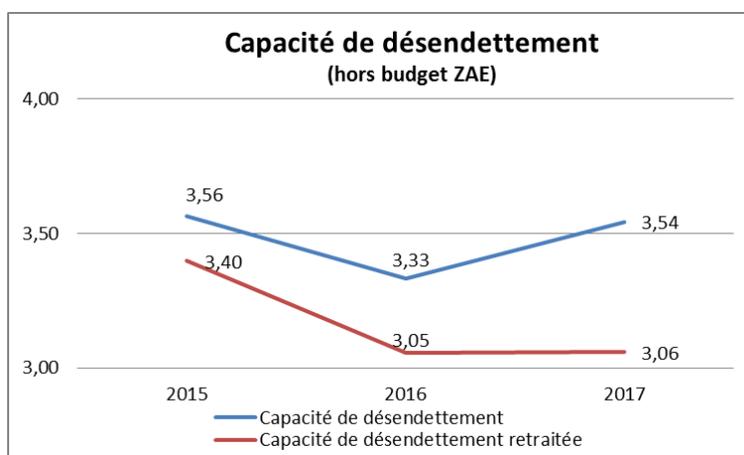
Ci-après, le profil d'extinction de la dette au 31/12/2017 montre que la collectivité dispose d'une dette courte.



⁴ Les emprunts agence de l'eau s'apparentent plus à des avances remboursables qu'à un encours de dette classique, la particularité étant l'absence de taux d'intérêts.

4.1 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute (mesurée en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.

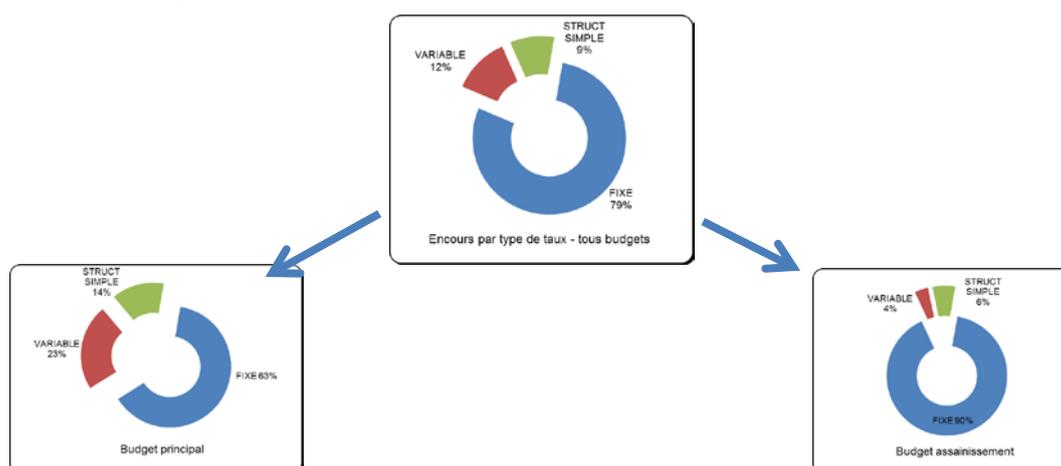


La capacité de désendettement, retraitée des écritures exceptionnelles, reste stable en 2017.

4.2 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Ces dernières années, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sécurisé ses contrats de prêts à risque en les positionnant sur des taux fixes. Début 2017, les deux derniers contrats à risque classés 3E (structurés complexes) ont été renégociés.

La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :



L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant⁵ :

	2015	2016	2017
Taux moyen*	3,98%	3,90%	3,83%

⁵ *Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

5 – LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

5.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 13 contrats de prêts à fin 2017. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats hormis le contrat Crédit Agricole avec le SMO NT garanti à 90%.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	date délib°	Objet	Organisme Prêteur	Montant Initial (en €)	Quotité garantie (%)	Année	Durée résid.	taux	CRD au 31/12/2017
SMO Niort terminal	27/05/2013	Niort terminal	Crédit Agricole	5 600 000	100%	2 013	17	2,81%	4 900 000
HS2S	21/07/2009	Construction LS à Saint-Symphorien	Caisse des dépôts	733 618	100%	2 009	33	1,85%	642 008
HS2S	21/07/2009	Construction LS à Saint-Symphorien	Caisse des dépôts	122 551	100%	2 009	33	0,95%	104 138
HS2S	21/07/2009	Construction LS à Saint-Symphorien	Caisse des dépôts	295 370	100%	2 009	43	1,85%	270 820
SEMIE	22/09/2014	Réalisation d'une résidence universitaire	Caisse des dépôts	2 220 377	100%	2 014	39	2,11%	2 147 837
SEMIE	22/09/2014	Réalisation d'une résidence universitaire	Caisse des dépôts	503 785	100%	2 014	39	1,60%	485 463
SEMIE	30/01/2017	Réhabilitation parc locatif Bas sablonnier	Caisse des dépôts	610 992	100%	2 017	20	livret A -0,45%	610 992
HS2S	29/05/2017	Prêt de haut bilan bonifié - Action logement	Caisse des dépôts	2 862 453	100%	2 017	40	livret A + 0,60%	2 862 453
3F immobilière atlantic aménagement	25/09/2017	Acquisition réhabilitation LS à la boule d'or	Caisse des dépôts	51 144	100%	2 017	40	livret A - 0,20%	51 144
3F immobilière atlantic aménagement	11/12/2017	VEFA 8 logements rue du stade Chauray	Caisse des dépôts	62 640	100%	2 017	40	livret A - 0,20%	62 640
3F immobilière atlantic aménagement	11/12/2017	VEFA 8 logements rue du stade Chauray	Caisse des dépôts	37 091	100%	2 017	50	livret A - 0,20%	37 091
3F immobilière atlantic aménagement	11/12/2017	VEFA 8 logements rue du stade Chauray	Caisse des dépôts	202 033	100%	2 017	40	livret A + 0,60%	202 033
3F immobilière atlantic aménagement	11/12/2017	VEFA 8 logements rue du stade Chauray	Caisse des dépôts	131 032	100%	2 017	50	livret A + 0,60%	131 032
TOTAL				13 433 087					12 507 651

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Annuités garanties 2017	564 360
+ Annuité nette de la dette	3 199 814
- Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités	3 764 174
Recettes réelles de fonctionnement	90 033 992
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice	4,18%

Le taux des garanties d'emprunt accordées correspond au total des annuités (Dette propre + dette garantie) sur les recettes réelles de fonctionnement. Il s'élève à 4,18% en 2017. Conformément aux articles L.2252- 1 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ce taux ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

5.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

Y sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-terminal...) en lieu et place de la collectivité	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEM Niort Terminal Promotion	Syndicat assurant le déploiement du projet de la plate-forme Niort Terminal via la promotion et la commercialisation	1 180 000 €*
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
	SEMTAN	En cours de dissolution	150 000 €

* La prise de participation totale de la CAN s'élève à 2 359 900 €. Le solde sera versé sur appel du conseil d'administration de la SEM.

Dans le cadre du changement de délégataire de transport public, la SEMTAN sera dissoute en 2021 et le capital ne sera libéré qu'à ce terme. En effet, cette dernière doit percevoir, trois ans après son dernier exercice budgétaire, le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) de l'Etat.

5.3 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le versement d'une subvention doit répondre à un « intérêt public local ». En d'autres termes, l'action doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit une information au Conseil dans le cadre des subventions supérieures à 75 000 €.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit que toute attribution de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention entre les parties.

Budget	Organisme	Objet	Montant 2017
Tous budgets	CASC	Comité d'activités sociales et culturelles auprès des agents	170 744
Principal	Calyxis pole d expertise du risque	Association positionnée sur l'information et la sensibilisation du public à la prévention des risques	280 000
	Carrefour emploi armées collect	Forum permettant d'aider et de conseiller les demandeurs d'emploi, de mobiliser les acteurs locaux et de fluidifier le marché du travail	80 000
	Comité de bassin d'emploi	Instance de dialogue social territorial proposant, orientant et/ou mettant en œuvre des actions de nature à favoriser le maintien et le développement de l'emploi	148 395
	Département information logement	PLH et plateforme de rénovation énergétique	78 600
	Groupe express Roularta	Participation et organisation du salon de l'étudiant	76 000
	Mission locale du pays niortais	Association apportant des réponses aux jeunes sur les questions de l'emploi, de la formation mais aussi sur le logement ou la santé.	162 560
	Office de tourisme communautaire	Promouvoir le tourisme	450 000
	Réseau professionnel numérique	Réseau permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques sur des actions en faveur de la filière numérique	85 211
	Université de Poitiers	Enseignement supérieur	620 000

5.4 LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

	Tiers concerné	Objet	2 015	2 016	2 017		
Communes et syndicat	Amuré	PACT			2 418 €		
	Arçais	Fonds de concours antérieur 2014	9 757 €				
		PACT			10 409 €		
	Bessines	Fonds de concours antérieur 2014		35 462 €			
	Le Bourdet	Fonds de concours antérieur 2014			13 557 €		
	Chauray	Fonds de concours antérieur 2014		52 679 €			
	Coulon	Fonds communautaire patrimoine			1 824 €		
	Echiré	Schéma touristique		10 500 €			
	Epannes	Fonds de concours antérieur 2014		6 508 €			
	Magné	PACT			34 788 €		
		Fonds de concours antérieur 2014	4 786 €				
	Mauzé sur le Mignon	Fonds communautaire patrimoine			1 976 €		
		PACT			1 003 107 €		
	Niort	Convention d'entretien des bâtiments		8 531 €			
		Fonds de concours antérieur 2014	33 445 €				
	Niort	Subvention ferme Giraud	21 279 €				
		Fonds communautaire patrimoine			2 763 €		
	St-Gelais	Complexe VV			12 870 €		
		PACT			20 882 €		
	St-Georges de Rex	Fonds de concours antérieur 2014	7 111 €				
		PACT			3 584 €		
	Sansais	PACT			7 312 €		
	St-Hilaire	Schéma touristique			4 104 €		
	St-Rémy	Schéma touristique			10 500 €		
	St-Symphorien	PACT			21 904 €		
	Vanneau-Irleau	Schéma touristique			3 046 €		
	Syndicat Plaine de Courance	Fonds de concours détransfert	46 780 €		5 694 €		
	Syndicat des Marais Mouillés	Fonds de concours antérieur 2014		4 000 €			
	CC du Val d'Egray	Fonds de concours fusion	53 100 €				
	Syndicat mixte Niort Terminal	Subvention travaux	316 678 €				
	Sous-total Communes et syndicats			492 936 €	117 679 €	1 160 738 €	
	Sociétés	Les oiseaux du marais	Schéma touristique	5 250 €		5 250 €	
		Restaurant inter-administratif	Subvention achat de matériel	2 292 €		1 045 €	
		SOLHA Solidaires pour l'habitat	PLH - Amélioration de l'habitat	104 242 €	96 111 €	90 089 €	
		Immobilière Atlantic Aménagement	PLH	99 000 €	826 646 €	1 630 362 €	
		Crédit Agricole	PLH	12 249 €	18 984 €	40 918 €	
			PLH	3 111 €	2 589 €	4 043 €	
		Caisse fédérale	PLH	14 160 €	13 473 €	23 155 €	
		SEMIE	PLH	6 364 €	244 985 €	92 000 €	
		Réseau ferré de France	Franchissement voie ferrée	42 413 €			
		Caisse d'Epargne Aquitaine	PLH	3 916 €			
		Diverses sociétés	Dispositif CORDEE TPE	25 422 €			
		Deux-Sèvres Aménagement	Reliquat TVA	148 372 €			
		Sous-total Sociétés			466 791 €	1 202 788 €	1 886 862 €
		Etat	Institut géographique national	Production d'un référentiel à grande échelle			20 500 €
			Université de Poitiers	IUFM - construction bâtiment et réaménagement de locaux	50 000 €	50 000 €	
	Sous-total Etat et établissement nationaux			50 000 €	50 000 €	20 500 €	
Particuliers	Divers particuliers	PLH - Amélioration de l'habitat	11 677 €	12 000 €	4 000 €		
	Heluin	Schéma touristique	3 632 €	2 100 €			
Sous-total Particuliers			15 309 €	14 100 €	4 000 €		
Région		Franchissement voie ferrée	169 650 €				
Conseil départ.	Département	Etude modélisation des déplacements			20 000 €		
		Voirie de zones	10 236 €				
	Habitat Sud deux Sèvres	Echangeur RD 743		325 000 €			
		Subvention ORU		9 165 €			
Sous-total Conseil Départemental			842 183 €	540 108 €	1 353 562 €		
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES			2 047 106 €	2 258 840 €	4 445 662 €		

5.5 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

La CAN a renouvelé sa DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en retenant la société TRANSDEV au 1^{er} avril 2017. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en terme d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

5.6 LES CONCESSIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

La concession d'aménagement est un contrat par lequel la personne publique ayant pris l'initiative de l'opération en délègue l'étude et la réalisation à un aménageur public ou privé.

Le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. Il peut être chargé par le concédant d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie d'expropriation ou de préemption. S'il a mandat, il peut procéder à la vente, à la location des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

Dans ce cadre juridique, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de déléguer l'aménagement de la zone « Batipolis » à Deux-Sèvres Aménagement, contrairement aux autres zones d'activités qui sont gérées en régie.

Depuis 2014, cette délégation n'a pas fait l'objet de versement d'avance.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CAN a également récupéré la gestion de la zone d'activité Terre de Sport aménagée sous cette même forme juridique.